

CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 1er OCTOBRE 2019

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 8 juillet 2019

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 8 juillet 2019

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Fatiha BOZDAG - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Caroline VION - Karine PERES - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Jean-Louis HAURIE - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Benoît GRANGE	procuration à	Eric MARTIN		
Jean-Pierre BERTHOMIEUX	procuration à	Stéphane MARI		
Laurence MENEZO	procuration à	Gladys THIEBAULT		
Benoît RAUTUREAU	procuration à	Sylvie TRAUTMANN		
Marie-Céline LAFARIE	procuration à	Irène MONLUN		
Gérard DUBOS	procuration à	Anne-Marie TOURNEPICHE		
Philippe DESPUJOLS	procuration à	Sébastien SAINT-PASTEUR		
Betty DESPAGNE	procuration à	Dany DEBAULIEU		

Secrétaire de séance : Karine PERES

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 juin 2019 n'appelant aucun commentaire, celui-ci est adopté par l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire déclare : « *Je n'ai pas d'informations particulières. Je signale juste pour l'assemblée qu'il y aura une question orale du groupe des « Élus engagés pour Pessac ».*

Sont déposées sur table les deux délibérations du FDAEC, cantons 1 et 2.

En ouverture de séance, je tiens à vous présenter Mme Lætitia GUILLOU, notre nouvelle directrice de l'Éducation, qui vient de Mantes-la-Jolie où elle occupait un poste plus vaste puisqu'îl comprenait outre l'éducation, la jeunesse dans son ensemble, la petite enfance et le pôle Senior. Elle a également exercé auparavant en Île de France dans le domaine de l'éducation et dans celui des quartiers Politique de la Ville. Ce qui nous a semblé assez intéressant pour retenir sa candidature. »

aff n°DEL2019_200 : Rapport sur l'avancement de la mutualisation pour la Ville de Pessac - année 2018

Monsieur le Maire déclare : « Je vais vous présenter brièvement, puisque vous en avez eu la communication, le rapport sur l'avancement de la mutualisation pour la Ville de Pessac. Il fait le pendant de ce qui est réalisé annuellement par la Métropole justement pour rendre compte des deux versants de la colline des résultats de la mutualisation.

A la suite de cette présentation, je propose que les conseillers métropolitains puissent prendre la parole pour nous parler des faits saillants de leur activité dans l'année écoulée. Je me plierai bien sûr au même exercice. Benoît RAUTUREAU n'étant pas là, c'est moi qui lirai les éléments qu'il a bien voulu nous transmettre.

Ce rapport constitue le troisième du genre. Il suit la même architecture année après année

avec le rappel d'un certain nombre d'éléments qui y figurent systématiquement. Je vous ferais grâce du cadre général de la création des services communs. Le suivi de l'attribution de compensation a fait l'objet de divers débats et de différentes délibérations, y compris dans ce conseil municipal, notamment pour faire des ajustements d'attribution de compensation. La révision du niveau de services votée en 2018 aboutira à une augmentation de cette attribution de compensation de près de 100 000 € sur l'année 2019 pour s'adapter aux nouvelles demandes en matière de domaine public, numérique et affaires juridiques.

Je ne reviendrai pas sur les éléments d'appréciation de la Chambre Régionale des Comptes sur la démarche de mutualisation puisque tout ceci a fait l'objet d'un exposé détaillé lors de notre précédente réunion du conseil municipal.

Je parlerai plus des attendus et du niveau de performance des services communs et, du coup, du niveau de satisfaction de la communauté pessacaise vis à vis de ces services communs.

Il me semble que la manière que nous avons de fonctionner avec la Métropole, est marquée au titre de l'année 2018, par une plus grande fiabilité et un affermissement des liens qui nous unissent. Cela se voit au quotidien dans la meilleure prise en compte des objectifs de la collectivité par les services communs avec également, et c'est une des conditions pour assurer une confiance réciproque, la prise en compte par les élus et par les services de la Ville de ce que peuvent réaliser effectivement les services de la Métropole. Lorsqu'on a une relation de client/fournisseur, il est toujours simple de pouvoir demander touiours plus sans pour autant en donner les moyens et sur des bases que nous n'étions par forcément toujours capables de réaliser au moment où nous étions en charge nousmêmes directement de l'ensemble des ces sujets. Ce sont des écueils qu'il nous faut éviter. En demander trop et avoir une exigence doublée d'une absence de reconnaissance. Il me semble que l'état d'esprit qui caractérise de plus en plus les relations entre les services communs du Pôle territorial Sud, les services métropolitains déconcentrés dans l'ensemble, et ceux de la Ville est marqué par une plus grande confiance, une parfaite transparence et la volonté de part et d'autre de tenir compte des contraintes de nos partenaires. Nous avons, à ce titre, par la participation du management le plus élevé mais également par l'ensemble de l'encadrement des services communs à nos réunions municipales, gagné en transparence. Tout cela doit être consolidé. Ça n'est pas parce qu'il y a une amélioration qu'il nous faut nous reposer et nous nous apercevons qu'il y a réqulièrement des améliorations qui sont dépendantes des personnes qui occupent ces postes. Or, nous entrons, avec cette troisième année de mutualisation, dans une phase de début de maturation de notre relation, avec parfois un certain nombre de mutation et de modification des équipes avec lesquelles nous travaillons. Par ailleurs, j'insiste sur le fait que nous avons bénéficié à plein en début de mutualisation du fait que nous étions la seule ville à avoir mutualisé sur le périmètre du Pôle territorial Sud. A cet égard, nous avons pu être en quelque sorte privilégiés puisque nous étions les seuls demandeurs. La Ville de Bègles est en train de suivre le mouvement pessacais, avec retard et de manière atténuée. Mais il est évident que les moyens consacrés intégralement à la Ville de Pessac demanderont à être partagés avec les demandes de la Ville de Bègles. Nous avons par ailleurs des évolutions dans la perspective que certaines autres villes comme Talence, entrent également dans une phase de mutualisation, modeste dans un premier temps également mais qui pourrait s'approfondir. Tout cela justifie pleinement que nous soyons, non pas plus exigeants, mais vigilants sur le fait qu'il n'y ait pas de dégradations de la qualité de la réponse qui nous est fournie. Puisque nous avons une antériorité, il pourrait y avoir une forme d'habitude et de routine qui s'installerait. Dans l'ensemble des relations humaines, il doit y avoir un entretien de la qualité de ces relations par une fréquentation assidue de l'ensemble de nos structures de gouvernance, de nos réunions d'encadrement en particulier.

Le niveau de performance des services rendus aux usagers nous apparaît bon même si, làaussi, il nous manque un certain nombre d'indicateurs et la Métropole avec la Ville travaillent, c'est d'ailleurs un des éléments qui figurent en fin de rapport, sur la production d'indicateurs qui nous permettraient de suivre, année après année, la qualité de la réponse servie aux usagers. Quand je dis usagers, c'est bien sûr les usagers citoyens mais également les usagers internes, puisque comme vous le savez un grand nombre de services supports ont été mutualisés. Là, il n'y a pas de relations directes entre ces services et les citoyens mais seulement entre ces services et les fonctionnaires de la ville.

Nous avons dans ce suivi des réunions entre fonctionnaires mais des réunions dans lesauelles les élus ont une part éminente. Ce sont les réunions listées dans le rapport : la Conférence territoriale des élus du ressort du Pôle territorial Sud, les Revues du Contrat d'engagement au sein desguelles nous sommes en mesure de pouvoir discuter en particulier des éléments structurants de nos relations qui se doublent des Revues de Contrats de Co-développement qui complètent ces relations entre la Ville et la Métropole. Le Comité Numérique Communal est également important. En l'absence de Benoît GRANGE, je ne développerai pas puisque c'est lui qui suit principalement ce sujet, mais nous avons eu encore cette année besoin de pouvoir réaffirmer l'intégralité de nos demandes, de nos attentes en matière de système d'information. Il y a eu de nettes améliorations par rapport à l'année précédente. Nous n'avons pas encore atteint un niveau de pleine satisfaction, je ne vous le cache pas. Il y a eu, sur un certain nombre de sujets, pour lesquels nos exigences sont élevées, il faut le dire, un certain nombre d'insatisfactions qui je l'espère devraient s'améliorer dans l'année qui vient. Nous sommes en position de pouvoir le faire, tant avec les services de la DGNSI qu'avec les prestataires externes. Parce que la DGNSI se contente d'intermédier ces relations. Ce qui est normal dans le cadre des systèmes d'information, nous ne pouvons pas tout développer nous-mêmes, mais qui suppose là-aussi une pleine prise en considération des demandes des services utilisateurs aue nous sommes, nous Ville, vis-à-vis en particulier des citoyens pessacais.

Nous n'avons pas, nous, investi sur le cycle 4 de la mutualisation. Je n'en parlerai pas puisque nous n'avons pas modifié le périmètre en dehors des adaptations liées à la révision de l'attribution de compensation.

L'augmentation de l'activité des services communs, c'est à noter et c'est un élément d'appréciation à souligner, est très nettement supérieure à l'augmentation des ressources que nous y consacrons, notamment en termes d'attribution de compensation. C'est un élément qui pris isolément pourrait laisser penser que la Ville de Pessac tire un plus grand bénéfice de la mutualisation que la Métropole puisque mécaniquement cela veut dire que la Métropole consacre plus de moyens à cette augmentation d'activités que nous n'en consacrons nous-mêmes. C'était un des paris, en tout cas un des fondements, de la mutualisation initiale. La Métropole, elle, doit récupérer des marges de manœuvre à travers les économies d'échelles, à travers la mutualisation qu'elle peut faire avec les autres villes, les autres services qui peuvent le faire. Pour le Pôle territorial Sud, c'était sans doute moins évident que pour d'autres pôles du fait que nous étions la seule ville. Désormais, cela commencera à être le cas à partir du moment où il y a l'investissement d'autres villes dans des domaines d'activités de mutualisation que nous avons pour nous déjà investis.

Le bien être des agents est un sujet qui régulièrement revient et il y avait, cela ne vous a pas échappé, en tout cas pour ceux qui sont conseillers métropolitains, un certain nombre de remarques formulées par les représentants du personnel sur la collectivité métropolitaine pour dire que depuis la mutualisation et la métropolisation, les deux mouvements se complétant et se renforçant, il y avait un ressenti d'une dégradation des conditions de travail des agents métropolitains. Je tiens à dire que, y compris dans cette étude, ça n'était pas le cas des agents qui avaient été métropolisés ou mutualisés. C'est ce à quoi nous devons, en tant que Ville de Pessac, être particulièrement attentifs. Nos propres agents que nous avons convaincus – je rappelle que 100 % des agents l'ont été – de gagner la Métropole et les services communs, ont été volontaires. Aujourd'hui, je n'ai pas de retour individu par individu, il y a une grande satisfaction à faire partie de l'administration métropolitaine. Certains ont conservé les missions qu'ils avaient en étant agents municipaux, d'autres en ont profité pour justement modifier leur parcours de carrière dans des directions que parfois la ville n'était pas capable de leur proposer. Là-

aussi cela contribue à l'amélioration du bien-être et des conditions de travail des agents des services communs issus des services municipaux pessacais.

Les principaux éléments mentionnés en terme de bilan de l'année écoulée sont suffisamment explicites pour que je ne vous en donne pas une lecture juxtalinéaire. Je vous laisse la reprendre et nous serons ouverts au débat si vous le souhaitez. Je souhaite juste insister sur un élément qui a été mentionné ici même il y a de cela un peu plus d'un an et qui a fait l'objet de grands investissements humain, juridique et technique de la part de la Métropole, je veux parler de l'adaptation au Règlement Général pour la Protection des Données Personnelles, le fameux RGPD issu d'une réglementation européenne et qui a trouvé à s'appliquer depuis exactement un an puisque c'est le conseil municipal du 22 mai 2018 qui adaptait les nouvelles règles concernant les données numériques et la gestion des bases de données sur Pessac. Tout cela étant bien sûr géré pour nous mais avec le concours plein et entier des services informatiques de Bordeaux Métropole.

Globalement, le bilan de la mutualisation et la démarche d'évaluation me semblent tout à fait favorables pour ce qui concerne la Ville de Pessac. Aujourd'hui, je le dis franchement, je remutualiserai, dans les mêmes conditions que celles consenties collectivement fin 2015 au moment où nous avons accepté ce passage qui était maieur à partir du 1er janvier 2016. J'ai de multiples sujets de satisfaction. Nous avons pu en débattre ici même. Les Pessacais sont sensibles à la qualité des relations qui se nouent avec le service de l'urbanisme par exemple. C'était une gageure. Je m'adresse à Gilles CAPOT qui, à l'époque, on en avait beaucoup débattu, n'était pas extrêmement enthousiaste à l'idée de auitter la plénitude de la compétence en matière d'urbanisme. Trois ans après ce big bang, nous pouvons dire que le pari est réussi. Nous avons, à la fois des retours de la part des citoyens pessacais qui sont extrêmement favorables et nous avons également réussi, à travers tout ce que nous avons pu mette en place dans un contexte extrêmement mouvementé, avec des pressions de toute part, la pression immobilière et foncière que connaissent toutes les villes de la Métropole. Ces pressions ont pu être contenues de manière intelligente et efficace grâce notamment à une pleine collaboration de l'ensemble des services métropolitains et municipaux en charge du sujet avec une collaboration à laquelle les élus ont pris leur pleine part mais dans laquelle nous avons également réussi à associer la Fédération des Syndicats de quartiers. Rappelons que nous avons réussi à fédérer l'ensemble des acteurs concernés tant les représentants des habitants que les fonctionnaires compétents sur le sujet de la Métropole et de la Ville, que les élus pour pouvoir assurer une régulation qui, au vue de ce qui se fait sur bon nombre d'autres villes, est particulièrement efficace sur la Ville de Pessac. c'est ainsi que nous n'avons pas une multiplication des constructions, ce qui pouvait être craint du fait des pressions des promoteurs, avec des demandes aussi de certains citoyens pessacais qui voulant vendre, légitimement, leur foncier souhaitent bien sûr en tirer un profit maximal et ne trouvent pas forcément une écoute objective de la part des promoteurs qui continuent de faire monter les enchères. Grâce à de la pédagogie, grâce à l'explication, grâce aussi à la participation de toutes les parties prenantes sur le suiet, nous avons réussi à maîtriser cette évolution et à faire en sorte qu'en dehors des couloirs principaux de circulation, ce qui était notre objectif au niveau du PLU, objectifs partagés par toutes les villes traversées par le tram ou par une liane, nous avons réussi à modérer, à limiter, parfois même à complètement juguler la pression immobilière et foncière.

Nous sommes en fin de période de concertation pour la 9ème modification du PLU et nous avons proposé et la Métropole a accepté qu'il y ait une modération encore plus grande que celle que nous avions réussie à faire volontairement, mais une modération qui soit inscrite directement dans le PLU sur les capacités de construction, sur un grand nombre de quartiers pour notamment en préserver le côté pavillonnaire sans que nous ayons systématiquement à batailler et à convaincre, ce qui a presque toujours été le cas, mais qui ne va pas forcément de soi dès lors que l'outil juridique n'est pas à disposition. Cela nous a aussi permis de pouvoir adapter ce PLU qui est actuellement soumis à enquête publique.

Sur la partie budgétaire, j'en ai parlé, je n'y reviens pas. C'est un bilan qui me semble très

favorable au vu des charges transférées de l'activité qui a augmenté plus vite que ce que nous avons consenti, forcément plus vite puisque nous ne consentons pas l'augmentation des charges au titre de la dynamique des charges. Il y a un gel de l'attribution de compensation à périmètre identique qui permet à la Ville d'être fixée de manière extrêmement sereine sur l'engagement financier lié à la mutualisation.

Je pense que nous avons encore des progrès à faire. Cela ne figure pas de cette manière dans le rapport, mais nous avons des progrès à faire en terme de nouvelles missions. J'ai eu l'occasion lors du Comité de pilotage Haute Qualité de Vie qui a eu lieu vendredi matin sous la présidence de Patrick BOBET, en présence de la vice-présidente Anne WALRICK et de certains maires de la Métropole, d'exprimer un certain nombre de demandes que nous pourrions avoir et qui, parfois du fait de la mutualisation, peuvent se heurter à une rigidité de la réponse métropolitaine. Je veux parler notamment de la politique en matière d'achat. Faire en sorte que nous ayons dans l'ensemble de nos commandes publiques la préoccupation, notamment environnementale, qui soit plus poussée qu'elle ne l'est jusqu'à présent. Vous connaissez désormais la démarche « Pessac sans plastique ». Dans ce souci, nous souhaitons pouvoir « dé plastifier » l'ensemble de nos commandes publiques de fournitures. Bien sûr, cela demande à être discuté. Ça ne peut pas se faire de manière simplement pessacaise du fait que nous avons mutualisé ce sujet-là. C'est la raison pour laquelle, j'ai demandé et je pense avoir été entendu, que dans les cahiers des charges de l'ensemble de demandes de fournitures pour Pessac et j'ai invité la Métropole à faire de même pour l'ensemble de ses achats, que nous puissions avoir une considérable élévation de notre niveau d'exigence en matière de produits qui seraient moins lourds sur notre environnement.

Il y a encore pas mal de choses à faire, beaucoup d'éléments de satisfaction, une vigilance permanente puisque les forces centrifuges peuvent tout à fait facilement gagner sur la qualité de l'intimité de la relation que nous avons contribué à créer du fait des mutations des personnes elles-mêmes et d'un certain tropisme si il y a plusieurs villes qui mutualisent sur le périmètre du Pôle territorial Sud. Néanmoins, aujourd'hui je veux exprimer encore une fois ma satisfaction devant cette mutualisation et j'espère qu'elle est partagée par l'ensemble des élus même si tout n'est pas rose, mais tout n'est pas rose non plus dans la vie interne à la municipalité. Cela demande là-aussi beaucoup de travail.

Au terme de cette présentation, je propose que nous puissions débattre de ce rapport avant la présentation de chaque bilan d'activité des élus métropolitains qui vont être amenés à s'exprimer juste après.

Madame TOURNEPICHE, vu que Monsieur DUBOS n'est pas là, si vous souhaitez vous exprimer d'abord et le rapport après ?

Bon, on dissocie les deux moments. »

Monsieur le Maire donne la parole à Mme TOURNEPICHE qui déclare : « Vous l'avez rappelé depuis janvier 2016 des services communs mutualisés ont été mis en place entre Bordeaux Métropole et la Ville de Pessac et depuis cette date des rapports annuels nous sont présentés en conseil. C'est donc le troisième que nous étudions ce soir.

Peut-être un mot très rapide s'agissant du cadre de Bordeaux Métropole, vous l'avez dit le rapport d'avancement 2018 a été présenté il y a quelques mois déjà, lors du conseil du 15 février dernier, et a suscité un débat assez large parmi les élus. A cette occasion, il peut être intéressant de relever que plusieurs maires ont fait état de leur ressenti sur certains aspects spécifiques de la mutualisation. Il a ainsi pu être dit que s'agissant de la propreté, des progrès pouvaient encore être faits — vous l'avez dit — comme sur l'entretien de la voirie ou des espaces verts. S'agissant également du très haut débit, le parc de matériel a augmenté mais dans certaines communes il faut encore trop de temps pour réparer ou changer le matériel. De façon plus générale, plusieurs maires ont pointé les nécessités de vigilance s'agissant notamment des questions de proximité vis-à-vis des usagers ou encore de réactivité des services publics, voire aussi — et vous l'avez relevé également - de l'attention au bien-être des agents dont un certain nombre ont été, pour reprendre les termes du vice-président en charge des questions de mutualisation, « éprouvés » par ces bouleversements.

S'agissant plus spécifiquement des services rendus aux usagers, certains points sont évoqués dans le rapport qui centre sur la qualité du premier accueil ou la fluidification du traitement des demandes des usagers entre la Ville et les services de Bordeaux Métropole. Plus précisément, il est dit dans ce rapport, « la Ville de Pessac insiste sur la nécessité d'un accompagnement renforcé des directions dans la prise en compte des demandes des usagers. » Qu'est ce que cela implique concrètement dans l'évolution des services ?

Un autre point extrêmement important est celui qui touche à la question du bilan d'activités et aux indicateurs consolidés de l'activité des services communs. C'est le point 4 annoncé dans le sommaire. C'est une question qui m'intéresse et qui nous intéresse tous particulièrement. Évidemment je ne suis pas la seule à souhaiter que des éléments d'évaluation objectifs sur ces activités soient posés. Vous avez raison, ils sont annoncés mais ils n'y sont pas. En tout cas pas chez moi, ni chez mes collègues. Nous n'avons rien dans le rapport, si ce n'est le plan des indicateurs. Lorsque vous dites que les éléments de bilan sont très explicites, c'est un petit peu cocasse. Peut-être n'aviez vous pas l'information mais nous nous n'avions aucun éléments sur ce point 4. C'est bien sûr particulièrement regrettable parce que cela implique qu'on ne peut pas avoir de débat sur ce point et cela nous aurait évidemment aidé à considérer si, à ce stade, on peut se satisfaire autant que vous ou alors dire plus globalement si le pari de la mutualisation est réussi ou non. »

Monsieur le Maire donne la parole à Mme CURVALE qui déclare : « Cette mutualisation a forcément suscité des attentes que vous avez rappelées que ce soit d'abord auprès des usagers et aussi auprès des agents, dans une moindre mesure des élus que nous sommes. Des attentes en terme de qualité des services rendus, de lisibilité de ces services et tout de même de simplification ou d'économie d'échelle. Comme vient de le souligner ma collègue, nous ne disposons, en effet, pas d'indicateur dans le rapport qui nous a été communiqué, donc il est assez difficile d'avoir cette base objective. Des résultats d'enquête de satisfaction, de questionnaires nous permettraient aussi de nous assurer de ce degré de satisfaction que ce soit des agents ou des usagers. On trouve cependant dans le rapport, à propos de la gestion du domaine public, en ce qui concerne les usagers page 11, le fait qu'il y a eu plus de 2420 demandes qui ont été reçues et 80 % clôturées, sans plus de commentaires et sans qu'on puisse se rapporter à une année antérieure pour savoir s'il y en a plus, si c'est du éventuellement à une meilleure gestion, à une meilleure récupération de ces demandes ou pas et cela veut dire aussi que 20 % ne sont pas clôturées.

Il semble qu'il y ait bien plus une complexification du travail métropolitain parce que justement, vous l'avez rappelé aussi, il faut tenir compte des communes qui ont déjà mutualisé, et mutualisé beaucoup comme la Ville de Pessac, de celles qui ne l'ont pas fait à ce stade. Cela se répercute forcément sur les modes de management et sur une réorganisation assez fréquente des organigrammes.

Quant aux fameuses économies d'échelle qui peuvent à un moment donné être citées ou en tout cas espérées dans le long terme par rapport à la mutualisation, au bout de trois ans cela semble assez difficile de les évaluer. A la dernière page, le rapport ré évoque l'impact pour les communes du transfert de la dynamique des charges. Là, quand même, on peut dire qu'il est assez clair que les villes qui ont mutualisé, notamment en nombre d'agents, vont réalisé des économies sur cette évolution des charges même s'il y a bien sûr une actualisation de l'attribution de compensation quand elle est nécessaire.

Dans le côté complexité, c'est la difficulté pour le tissu économique TPE/PME de pouvoir accéder à des marchés qui deviennent forcément plus importants.

Il est clair que toutes les communes n'en sont pas encore au même stade et qu'il est toujours difficile, au fil des conseils municipaux où cette question est évoquée avec des rapports plus ou moins épais, des exposés plus ou moins longs, pour le ou la conseiller(ère) municipal(e) de base et je suppose pour les usagers d'avoir finalement une vision clair de la mutualisation à l'échelle d'une métropole aussi importante que celle de Bordeaux. »

Monsieur le Maire donne la parole à **M. SAINT-PASTEUR** qui déclare : « *Je n'avais pas prévu d'intervenir mais vous m'avez inspiré dans votre intervention et je vais me permettre*

de filer une petite métaphore. Si la mutualisation était du vin, nous ne serions pas étonnés à Pessac qu'elle s'apparente à un très grand cru. Malheureusement, non pas pour ses qualités gustatives mais car le temps d'attente pour une dégustation optimale semble bien long avec le risque au final, à la différence des grands crus pessacais cette fois, que cette maturation puisse tourner légèrement au vinaigre. Dix millions d'euros investis à Pessac pour la mutualisation avec une baisse de la qualité des services liée au partage, vous l'avez énoncé, des services non anticipé, avec des communes comme Bègles ou Talence. C'est tout de même surprenant. On dit qu'il ne faut pas confondre vitesse et précipitation, nous comprenons maintenant pourquoi Eysines, Gradignan ou Villenave d'Ornon ne se sont pas engouffrées dans cette option avec le même enthousiasme qui a été le vôtre.

Vous jugez que le niveau de performance paraît très bon. Vous parlez d'un processus particulièrement efficace tout en relevant, comme l'a fait notre collègue Anne-Marie TOURNEPICHE, le manque d'indicateurs. On juge donc sans être capable de mesurer. Ce n'est pas « Chapeau melon et bottes de cuir », pour faire un clin d'œil à votre sonnerie de téléphone, mais plutôt en terme de série télé un peu vintage « La Quatrième dimension ». L'autoévaluation est certainement plus facile mais les enjeux d'évaluation de politique publique ne sont pas nouveaux et là on pointe assez facilement une faiblesse importante de cette architecture qui nous permet de juger objectivement et de façon raisonnée si le processus de mutualisation s'avère vertueux et bénéfique pour les Pessacais.

Pour filer à nouveau la métaphore viticole, il semble que vous ayez été un petit peu enivré par la mutualisation et que malheureusement la gueule de bois semble pointer son nez. »

Monsieur le Maire déclare : « Manifestement yous ayez quand même écrit yotre

Monsieur le Maire déclare : « Manifestement vous avez quand même écrit votre intervention. C'est surprenant. Ne me flattez pas trop ! Vous étiez déjà inspiré avant ! »

Monsieur le Maire donne la parole à M. GUILLEMOTEAU qui déclare : « Avec beaucoup moins de talent que mon collèque et ami SAINT-PASTEUR, j'eusse voulu dire deux mots. d'un avis très personnel, je suis assez dubitatif sur les résultats de la mutualisation parce que je pense qu'on perd en proximité. Quand je dis on, c'est les Pessacais. J'ai le sentiment que les Pessacais perdent en proximité. Je pense par exemple aux questions d'urbanisme qui sont instruites par la Métropole, ce qui oblige le Pessacais à aller défendre, s'il peut encore le faire, ses dossiers auprès de la Métropole. Il y a vraiment une distanciation qui m'interpelle. J'ai peur que Pessac, ou toutes les communes, mon intervention ne tient pas du tout à la question pessaco-pessacaise, perdent dans leur identité. Je veux dire par là que si l'idée pouvait paraître à peu près cohérente lorsqu'on avait une ville centre qui attirait toute la lumière, aujourd'hui, ce qui me fait peur, c'est que des villes comme Pessac deviennent des arrondissements de la Ville de Bordeaux et qu'on perde véritablement cette identité. Je suis pour ces raisons assez réservé. Comme je suis réservé au fait que par exemple on mutualise à tous crins au point de mutualiser le DGS de la Ville de Bordeaux et de la Métropole. Moi, ça me paraît être une aberration juridique totale. Je me demande à quel moment il n'y a pas un conflit d'intérêt dans cette questionlà. Je ne suis pas conseiller métropolitain donc je me mêle de ce qui ne me regarde pas, mais enfin! »

Monsieur le Maire déclare : « Vous l'avez été suffisamment de temps et vous connaissez bien la maison. »

Monsieur GUILLEMOTEAU reprend : « Je m'attendais à ce que vous me disiez puisque vous me le dites à chaque fois « votre copain ANZIANI lui, il est plutôt favorable à la mutualisation. » C'est vrai mais j'ai ouïe dire et peut-être que vous ne me démentirez pas qu'il est obligé de recruter un directeur RH spécifiquement pour gérer les dossiers à Mérignac parce qu'ils n'y arrivent plus et beaucoup de vos collègues et amis sont obligés de faire des recrutements d'interface pour essayer de mieux appréhender les dossiers entre leur commune et la Métropole. J'ai tendance à dire que la mutualisation a véritablement ses limites. Il me semble, pour résumer ma pensée, que la mutualisation est bien pour des maires à forte valeur ajoutée. Je pense à Alain JUPPE. Je pense au hasard à Alain ROUSSET lorsqu'il était maire. Oui, cela fait longtemps. Mais lorsqu'il a été là, il a quand même amené trois lignes de tramway à Pessac. Donc, la mutualisation c'est bien pour les forts, c'est un peu moins bien pour les faibles. Ce n'est que mon avis. »

Monsieur le Maire déclare : « *Je pense que l'ivresse dont parlait Monsieur SAINT-PASTEUR vous a gagné manifestement. Trois lignes de tramway à Pessac, vous me les désignerez.* »

Monsieur GUILLEMOTEAU répond : « Bougnard, l'Alouette et le centre »

Monsieur le Maire déclare : « C'est ce que vous appelez une ligne ? Ce sont des stations. Il y a une ligne avec une fourche. Mais je ne disconviens pas du fait que c'est sans doute l'influence décisive d'Alain ROUSSET qui a permis d'avoir ce résultat. »

Monsieur le Maire donne la parole à M. CAPOT qui déclare : « Je souhaitais répondre à Monsieur GUILLEMOTEAU au suiet de l'urbanisme. Je crois moi que la mutualisation, elle est ce qu'on en fait. Elle a permis de regrouper un certain nombre de techniciens sur un lieu unique. Ces techniciens, ils reçoivent la population, mais vous faites fi du rôle de l'élu dans ces cas-là. Nous sommes, nous élus, à l'écoute de la population et nous assurons cette relation, cette translation entre la ville et la Métropole. Personnellement, j'assure deux permanences par semaine à la Direction territoriale et une troisième, ici, le vendredi après-midi. Je suis donc les demande des particuliers. Je les connais en général et j'essaie d'influer pour qu'ils aient satisfaction quand cela est possible. Ce que j'observe d'une facon générale, c'est que les délais d'instruction des demandes des permis de construire, et ca c'est un indicateur, sont respectés. Ouand nous sommes arrivés ici nous avions des délais qui excédaient considérablement les délais légaux. Nous avions également un certain nombre de contentieux, que nous avons toujours, mais qui bénéficient aujourd'hui de l'appui très efficace du service juridique de la Métropole. Le fait que sur un lieu unique se trouvent toutes les ressources et les compétences de la Métropole, à la fois l'urbanisme, les questions qui relèvent de la voirie ou de l'assainissement, permettent de résoudre beaucoup plus rapidement les questions qui se posaient précédemment pour lesquelles les services étaient consultés les uns après les autres, rajoutant ainsi du délai au délai. Je peux vous dire que d'une façon générale, j'observe la satisfaction des administrés qui viennent à la Métropole et qui repartent avec leur réponse. J'ai signé la semaine dernière un petit permis qui a été instruit en 5 jours. C'est une efficacité et c'est une satisfaction pour les administrés dès lors que, évidemment, les élus qui sont appelés à traiter leur délégation suivent et assurent le lien entre la Ville et la Métropole. »

Monsieur le Maire déclare : « *Je partage pleinement ce que vient de dire Monsieur CAPOT.*

Juste quelques mots, tout d'abord pour vous prier de nous excuser parce qu'il n'est pas normal que vous n'ayez pas eu la totalité du rapport. Toute la partie 4 ne figure pas. Elle a été transmise manifestement au service des Assemblées mais n'a pas suivie. Donc, vous la recevrez dans les meilleurs délais, et cela nous donnera l'occasion de reparler du sujet parce qu'il est évident qu'on ne peut pas conclure un débat sur ce rapport de mutualisation sans tous les éléments chiffrés qui représentent en taille deux fois plus que ce qui a déjà été transmis. Je comprends tout à fait votre soif d'indicateurs et d'éléments qui soient plus tangibles.

Justement, pensant que vous les aviez, je ne les commentais pas plus avant. Mais si vous ne les aviez pas vous ne pouviez pas en parler. Donc, toute mes excuses une fois de plus. Vous les recevrez et on remettra à l'ordre du jour le rapport de mutualisation pour la partie chiffrée de manière à ce que vous puissiez vous exprimer sur ces aspects-là. On ne reprendra pas tous les débats généraux.

Nous n'avons pas le même vision de ce que peut apporter la mutualisation et je comprends quand on n'est pas directement dans les affaires municipales qu'on ne le perçoive peut-être pas, surtout si on est dans l'opposition. Ce qui m'importe c'est d'abord le sentiment que les fonctionnaires et les élus de la Ville de Pessac, en tout cas ceux qui sont dans l'exécutif, peuvent ressentir mais c'est également la manière dont les Pessacais nous font remonter leurs états de satisfaction ou d'insatisfaction. Quand je mesure, sur l'ensemble des sujets qui ont fait l'objet de mutualisation, la différence entre ce que je pouvais recevoir en début de mandat au moment où c'était la plénitude de la compétence municipale, et ce que je reçois aujourd'hui comme demande, comme critique, comme réserves ou comme félicitations, même si elles sont par nature plus rares, je pense que la

mutualisation a apporté beaucoup de bienfaits dans l'ensemble des domaines considérés. Tout à l'heure, c'est à dessein, et Gilles CAPOT l'a repris, que je citais l'urbanisme. Il n'y a pas contrairement à ce que vous dites Monsieur GUILLEMOTEAU, d'éloignement, Le seul éloignement qu'il y a c'est qu'au lieu de venir dans un service ici, les Pessacais vont dans un service au Pôle territorial Sud qui ie le rappelle est sur le territoire de Pessac. On n'a pas besoin d'aller à Bordeaux ou à Bègles, on reste à Pessac. C'est notamment parce que nous avons été les premiers à mutualiser que nous avons obtenu le maintien de la localisation du pôle territorial sur le territoire pessacais. C'était un élément qui était fort. Nous n'aurions pas mutualisé à ce moment-là, je ne sais pas si le pôle territorial aurait été accepté puisque Bègles trouvait que c'était trop loin. Noël MAMERE qui était maire à l'époque a réclamé que le pôle territorial soit au centre géographique de l'ensemble de son ressort. Ça l'aurait amené à Gradignan ou par là. Il n'était pas du tout évident qu'il reste sur Pessac. Pour les Pessacais, au lieu de quider leurs pas vers l'Hôtel de Ville, pour les instructions techniques en matière d'urbanisme, ils vont vers le Pôle territorial Sud. Je ne pense pas qu'on puisse considérer que c'est un véritable éloignement. Et ils ont l'avantage, à partir du moment où ils vont voir les services instructeurs des services communs urbanisme Bordeaux Métropole/Ville de Pessac, d'avoir la totalité des avis là où auparavant on leur disait, quand ils venaient ici, « Attendez, il faut qu'on est l'avis de la Métropole. » Donc, contrairement à ce que vous dites, mais chacun a sa propre subjectivité, il me semble que ce n'est pas un éloignement mais plutôt un rapprochement, une simplification, une fluidification des relations. Après, heureusement tout ne dépend pas des fonctionnaires et de l'organisation de l'administration, Beaucoup de choses dépendent également de la qualité des élus qui sont aussi là pour mettre de l'huile dans les rouages, pour faciliter le dialoque, pour faciliter des relations qui lorsqu'elles sont simplement sur un mode administratif pourraient paraître parfois un peu sèches, un peu abruptes. En matière d'urbanisme, il est clair que quand ie vois le nombre d'audiences que Gilles CAPOT donne hebdomadairement par rapport à ce qu'il y avait sous le mandat précédent, il clair que là il n'y a pas photo. Là, pour le coup c'est à l'Hôtel de Ville. La proximité est clairement au rendez-vous. Il est vrai que la mutualisation avec des élus impliqués, ou avec des élus pas impliqués, n'aurait pas les mêmes effets. Grâce je pense, à l'implication de chacun, nous avons une mutualisation à Pessac qui réussit et ça n'est pas l'effet de la moindre ivresse. C'est tout simplement le constat que nous faisons au vu des retours qui sont formulés. Mais je ne pense pas avoir fait preuve d'une grande naïveté ou d'un excessif enthousiasme tout à l'heure en présentant le rapport, j'ai dit qu'il y avait des choses à consolider, qu'il y avait des risques qui se faisaient jour du fait du changement des personnes, du fait de relations humaines qu'il faut nouer là où elles étaient déjà existantes. Nous commençons à travailler avec des personnes qui n'ont jamais été fonctionnaires à la Ville de Pessac. Il est normal qu'avec celles-là de nouvelles relations s'installent parce qu'il n'y a pas d'habitudes. On ne peut pas se référer à une expérience. Donc, nous avons là de nouveaux défis à relever et nous le faisons. C'est pour cela que le sujet de la mutualisation est un sujet qui demande une attention vigilante, de tous les instants, C'est ce à quoi nous nous attachons, Vous dites, Monsieur GUILLEMOTEAU, qu'Alain ANZIANI, votre ami, mais qui est quelqu'un que j'apprécie également, qui en plus est en charge du sujet de la mutualisation et de la métropolisation, a doublé un certain nombre des fonctions en assurant la coexistence d'une partie municipale de différentes fonctions pour assurer une sorte de dédoublement, ou du moins de surveillance, de contrôle de ce qui peut être fait au niveau de la Métropole. Il ne l'a pas fait au vu de résultats qu'il considérerait comme insuffisants. Il l'a fait d'emblée. C'est un choix différent d'emblée, qui coûte de l'argent à la Ville de Mérignac d'ailleurs et qui peut-être lui donne satisfaction. Je ne le sais pas. Nous n'avons pas fait le même choix. J'ai considéré que le choix de la mutualisation était un choix qui devait s'accompagner d'une confiance. Si la mutualisation, qui est sensée faire faire des économies aussi, doit s'accompagner du fait de doubler les services qu'on mutualise par la reconduction de tout ou partie de ces services sur un mode municipal, je ne sais pas à quoi cela sert. Alain ANZIANI l'a fait sur certaines fonctions, pas sur toutes. Il ne l'a pas accentué, à ma connaissance, depuis qu'il a mutualisé. C'est quelque chose qu'il a fait dès

le 1^{er} janvier 2016. Sans doute il n'avait pas une totale confiance dans ce que pourtant il était en charge de mettre en œuvre directement puisque c'est le vice-président en charge du sujet au niveau de la Métropole. Je n'ai pas fait le même choix. Je n'ai pas à regretter cette confiance qui encore une fois n'était pas béate, n'était pas naïve mais qui s'est accompagnée d'un contrôle et d'une implication des élus à chaque instant.

Maintenant, je renouvelle mes excuses auprès de chacun d'entre vous. Je mesure que le débat est un peu amoindri, en tout cas dans son intérêt, par le fait que les indicateurs qui forment les deux tiers du rapport n'ont pas été fournis avec l'ordre du jour. Évidemment, dans la préparation j'en ai bénéficié. Vous, non. C'est regrettable. Nous aurons donc l'occasion d'en reparler lors de la prochaine séance du conseil municipal qui je l'espère n'aura pas a débuter à 18 heures pour les mêmes raisons.

Je propose que nous passions désormais au bilan que chaque élu métropolitain peut faire de son action ou de l'élément qu'il faut mettre particulièrement en avant concernant l'activité métropolitaine marquante au niveau de l'année écoulée.

J'ai le message de Monsieur RAUTUREAU. Je m'exprimerais moi-même également. Apparemment chacun a préparé une diapositive, ce qui n'a pas été mon cas. »

Monsieur le Maire donne la parole à **M. MARTIN** qui déclare : « *Je voudrais juste revenir sur trois sujets qui nous ont occupés pendant les derniers mois, donc le Free floating, le Technobus et l'état d'avancement des travaux sur l'espace public. Deux sujets de mobilité et un sujet travaux qui correspondent aux commissions dont je fais partie.*

Concernant le Free-floating, c'est à dire la location en libre-service sur l'espace public par différents opérateurs d'engins de déplacement personnel (EDP), c'est-à-dire des vélos et des trottinettes, et d'engins de déplacement personnel motorisés (EDPM), qui sont surtout des vélos électriques, des trottinettes électriques et des scooters.

J'ai fait partie du groupe de travail amené à réfléchir à l'élaboration d'une charte proposée aux opérateurs et nous avons fait modifier plusieurs dispositions de cette charte, en particulier sur le montant de la redevance d'occupation du domaine public. J'ai souhaité qu'elle ne soit pas inférieure à la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) des communes. Ça n'aurait pas de sens qu'un opérateur paie moins cher pour l'occupation du domaine public qu'un commerçant pour l'implantation d'un chevalet ou un restaurant pour sa terrasse. On a uniformisé cet aspect-là.

Également pour demander un modèle d'arrêté commun à toutes les villes de la Métropole pour interdire le stationnement sur les trottoirs, comme ce qui a été fait à Paris et afin d'avoir une base juridique légale pour verbaliser et enlever les engins gênants pour la circulation des piétons.

Finalement, nous avons fait le choix à Pessac de ne pas signer immédiatement cette charte car nous avons très peu d'engins de ce type dans nos rues (un peu sur le campus et sur Bersol, mais sans commune mesure avec ce qui se passe sur Bordeaux) et surtout parce que la loi LOM, la loi d'orientation des mobilités, qui va réguler le Free floating, devrait être adoptée dans quelques semaines, sans doute en octobre, et donc on peut à Pessac se laisser le temps de regarder comment les choses évoluent.

Pour le « Technobus », c'est-à-dire la ligne Le Haillan/Pessac Parc de Canteranne qui va remplacer la Flexo 48. Il va donc desservir entre autres l'aéroport et le Pôle multimodal de l'Alouette.

Pour ce sujet, il a fallu se battre. D'abord pour les travaux de l'avenue du Haut-Lévêque, puisque comme vous le savez, ce bus sera partiellement en site propre, donc il convient d'aménager les voiries de Bersol (Haut-Lévêque puis Gustave Eiffel dans un second temps) pour permettre la circulation du Technobus. Ensuite il a fallu se battre pour obtenir de l'état la possibilité d'utiliser la BAU, la bande d'arrêt d'urgence de la rocade entre les échangeurs 12 et 13. Et enfin se battre aussi pour la date de mise en service, qui devrait intervenir avant la fin de cette année, à priori le 5 novembre, avec une fréquence de 20 mn qui passerait à 1/4 d'heure par la suite, donc en remplacement de la ligne préfiguratrice que nous avons actuellement.

Dernier sujet dont je voudrai parler, c'est l'état d'avancement des travaux sur les espaces publics. Ces travaux qui sont pour la plupart financés par le FIC (Fond d'Intérêt Communal)

et les CODEV (les Contrats de Co-développement).

Là, nous avons tout lieu d'être satisfaits, puisque Pessac est parmi les villes qui sont le plus en avance sur l'utilisation de ces crédits et que près de 95 % de la programmation sera achevée à la fin de ce mandat. J'en profite pour dire que nous aurons réalisé sur ce mandat environ 40 % de plus de chantiers que sous le mandat précédent et à peu près 30 % de linéaire supplémentaire, et cela pour essentiellement 2 raisons.

D'abord, nous avons obtenu de Bordeaux Métropole qu'elle résorbe le retard qui existait également sur l'ensemble du territoire métropolitain durant les 2 premières années de cette mandature. Et puis nous avons choisi de faire effectuer de nombreux chantiers par le ST4, le centre Maintenance-Voirie, avec à la fois des crédits « maintenance », mais également une participation du FIC et on a ainsi multiplié le nombre d'opérations.

Ce travail important de la Ville et de Bordeaux Métropole a donc permis de réaliser plus de choses, parfois trop puisque certains de nos collègues disent qu'on barre trop de rues l'été! Mais c'est vrai que l'été est la période la plus propice pour faire des travaux de voirie, du fait de la météo et du nombre plus faible d'automobilistes.

Mais ce travail a payé, puisque les résultats sont là avec plus d'espaces publics rénovés, requalifiés, embellis. Chacun pourra le voir dans quelques mois quand on aura terminé certains travaux emblématiques comme l'a rue Chateaubriand.

Et en plus on a une volonté importante de réduire les ICU, îlots de chaleur urbains, en choisissant des matériaux qui s'échauffent le moins en journée et qui contribuent le moins à l'échauffement atmosphérique. J'ai d'ailleurs demandé à Bordeaux Métropole une étude comparative du comportement thermique des matériaux de voirie pour qu'on puisse choisir ceux qui sont le moins impactant et surtout, mais là mes collègues Jérémie LANDREAU et Laurent DESPLAT en parleraient mieux que moi, en plantant des arbres! Puisque Pessac est devenue la ville des arbres, la ville qui respire! »

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme LOUNICI** qui déclare : « Dans le cadre de cette délibération, je vous présente succinctement le rapport d'activités de mes délégations auprès de Bordeaux Métropole. Sur la diapositive, sont répertoriées les différentes commissions où je siège et les organismes où je représente Bordeaux Métropole en tant que membre titulaire ou suppléant.

L'objectif de cette intervention est celui de ne pas séparer l'action municipale et métropolitaine et d'informer les Pessacais de l'action de la Métropole au travers de Pessac. Je reviendrai sur quelques focus.

Concernant la commission Finances, elle valide avant le Conseil de Bordeaux Métropole les grands arbitrages budgétaires pour les projets des 28 communes. Je ne citerai qu'un seul exemple, le financement à hauteur de 25 K€ de l'OIM, opération d'intérêt métropolitain. Tout le long de cette commission, j'ai œuvré pour obtenir des services de Bordeaux Métropole, un tableau récapitulatif pour plus de lisibilité et de transparence des différentes aides et subventions allouées aux associations bénéficiaires ainsi que leur évaluation et leur suivi. Cette demande faite en 2017 a été mise en place en 2018 et a beaucoup facilité les prises de décisions en commission de sorte qu'aucun projet ne soit oublié et que l'action métropolitaine profite équitablement à tous.

Concernant la commission Administration générale et Ressources humaines, il s'agit d'un travail colossal réalisé par les services, les représentants du personnel, les syndicats et les élus de tous bords dans le cadre des CHSCT, Comité d'hygiène, de sécurité au travail, des Comités techniques, des Commissions administratives paritaires qui ont accompagné les différentes phases de la mutualisation et qui continuent de le faire dans le but de prévenir les risques psychosociaux, d'accompagner les agents de Bordeaux Métropole et mutualisés en préservant leurs droits et en privilégiant le dialogue social. Monsieur le Maire vient de rappeler l'intérêt que la Ville porte à la notion de bien-être au travail et la conseillère Bordeaux Métropole que je suis, est très attentive et vigilante à cette notion.

J'aimerai quand même rajouter que le dernier baromètre social qui nous a été présenté à la dernière commission Administration générale montre un pourcentage de satisfaction des agents en hausse significative par rapport à 2016 et 2017.

Pour finir, j'aimerai vous présenter de manière synthétique le Contrat Local de Santé

métropolitain voté à l'unanimité en séance du 19 mai 2017 entre Bordeaux Métropole, l'Agence Régionale de Santé et dont la Ville de Pessac a été une initiatrice.

Je vous rappelle les 5 grands axes stratégiques retenus et à mettre en œuvre de 2019 à 2023. Les deux premiers permettant de faire le lien entre l'écologie, le développement durable et la santé qui sont la promotion des environnements favorables à la santé et le fait de favoriser les modes de vie favorables à la santé. Le troisième est celui de réduire les inégalités sociales et territoriales. Le quatrième, de promouvoir la santé mentale. Le cinquième, de soutenir l'accompagnement de proximité des publics âgés ou en situation de handicap.

Pour ma part, j'ai participé aux différents séminaires d'élaboration des axes stratégiques, aux comités de pilotage ainsi qu'à la rédaction des fiches-actions.

Depuis la signature de cet accord-cadre, Pessac a déjà mis en œuvre une partie de ces fiches et pour illustrer mon propos, je citerai quelques actions santé en lien avec les axes stratégiques 1, 2 et 5 : l'élaboration du Guide Santé et sa large diffusion, le projet pilote innovant de détection des facteurs de risques des accidents vasculaires cérébraux qui est porté par les officines pessacaises, le projet BIZI en cours d'expérimentation avant son déploiement, le Pass Senior voté à l'unanimité au dernier conseil d'administration du CCAS, le dispositif Sport sur ordonnance porté par l'Office municipal du Sport de Pessac, le Point d'Accueil Handicap qui va suivre en délibération lors de ce conseil, le projet de logements intergénérationnels qui met en lien les personnes âgées et les étudiants à la recherche de logement qui passera en délibération au prochain conseil d'administration du CCAS le 10 juillet, la labellisation Ecolocrèche en cours, la Charte MonaLisa Grand isolement, l'aménagement de la forêt du Bourgailh plébiscité par les Pessacais et par les Métropolitains, l'inauguration de la Maison des Seniors, du plateau sportif d'Arago, le chantier de rénovation énergétique du Pontet. La liste n'est pas exhaustive.

Ce travail de mise en œuvre de ce Contrat Local de Santé se poursuit actuellement par le CCAS et en transversalité avec les différentes délégations et les services. C'est un outil nécessaire pertinent où nous puisons notre politique globale de santé en lien direct avec celle du développement durable de notre territoire. Aborder l'écologie par le prisme de la santé et du bien-être et non pas par celui d'une écologie de façade et de communication étroite ressentie comme punitive par nos concitoyens. Aborder la transition climatique et environnementale par le prisme de la santé de manière globale est payant car il permet l'adhésion des citoyens soucieux de leur bien-être. Pessac s'inscrit ainsi dans un territoire dit bienveillant et à haute qualité de vie. »

Monsieur le Maire donne la parole à Mme POUSTYNNIKOFF qui déclare : « Dans le cadre de mon bilan d'activités, j'ai souhaité vous parler du Programme d'intérêt Général (PIG), programme d'actions initié par les collectivités territoriales bénéficiaires d'une convention des aides à la pierre. Depuis l'élaboration du PLH en 2007, la CUB devenue Bordeaux Métropole a développé un plan d'actions sur le logement privé en lien avec les communes. Un premier PIG « Lutte contre le mal logement – Promotion des loyers maîtrisés et de l'habitat durable » s'est déroulé de 2008 à 2012, L'évaluation de ce premier dispositif a montré que les objectifs n'avaient été que partiellement atteints du fait d'une animation insuffisante sur les territoires. Un second PIG « Un logement pour tous » au sein du parc privé de la CUB a été lancé sur la période 2013/2018. Il s'adresse à la fois aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants en apportant une aide aux travaux dans le cadre de la rénovation énergétique ou l'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap. Il est financé par l'ANAH, l'État, la Métropole et les villes. L'objectif fixé sur la Métropole était d'aider 1000 ménages sur l'ensemble du territoire dont 35 pessacais, 15 propriétaires occupants et 20 bailleurs. La Ville de Pessac par délibération en date du 14 novembre 2013 a limité son aide aux seuls propriétaires bailleurs à hauteur de 3 500 € par logement en contrepartie du conventionnement du logement en loyer social ou très social. Un bilan de ce second PIG métropolitain réalisé au 1er janvier 2018 fait apparaître que 51 dossiers de propriétaires occupants pessacais ont abouti, sans aide de la Ville, mais aucun dossiers de propriétaires bailleurs. La prorogation du dispositif que nous avons votée en septembre 2018, nous a permis de revoir notre champ d'intervention afin de mieux

répondre aux besoins. Nous étions en effet la seule commune à n'intervenir que pour les propriétaires bailleurs. La Ville accompagne donc désormais les propriétaires occupants à hauteur de 20 % des travaux subventionnables, plafonnés à 2 000 \in pour les ménages modestes et 3 500 \in pour les ménages très modestes. Ce sont donc, depuis septembre dernier, 9 dossiers qui ont bénéficié de l'aide de la ville pour un montant total de 26 420 \in . Dont 5 pour lesquels le budget a déjà été voté lors du dernier conseil municipal. Cette aide de la ville est essentielle dans la réalisation de ces travaux, elle peut faire baisser le reste à charge de 33 % à 1 % pour les ménages les plus modestes.

Le Conseil de Bordeaux Métropole adoptera en septembre prochain un nouveau plan d'actions pour la période 2019/2023. L'objectif est d'accentuer encore l'intervention des collectivités sur la rénovation énergétique et Pessac y prendra toute sa part. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme THIEBAULT** qui déclare : « *Je participe à de nombreuses commissions, entre autres dans les ressources humaines et au niveau de l'administration générale. J'ai voulu ressortir quelques points qui pour moi sont très importants.*

Tout d'abord, dans le cadre du Comité d'Hygiène et de Sécurité au travail (CHSCT), j'ai fait instauré un suivi des rapports réalisés par l'agent chargé de la fonction d'inspection sur tous les sites de la Métropole dont évidemment ceux situés sur Pessac, afin que les préconisations soient réelles et réalisées. Les enjeux sont importants, tant sur la qualité de vie au travail, les risques d'accident et les maladies professionnelles. J'ai fait instauré un suivi des enquêtes accident concernant les agents afin que les préconisations puissent être mises en place afin d'éviter les accidents de personnes et qu'elles soient vraiment effectives. Les enjeux étant la sécurité des agents et la diminution des jours d'arrêt de travail. Dans le cadre des Commissions administratives paritaires des agents titulaires et contractuels, appelées CAP ou CCP, je veille à ce qu'il y ait une totale équité et transparence et je porte une attention particulière aux agents de Pessac.

Au niveau de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges, je veille à ce que les intérêts des Pessacais soient bien pris en compte surtout au niveau des services et que les règles appliquées soient correctes sur l'attribution de compensation.

Dans la Commission d'urbanisme, je défends avec ma collègue Dominique POUSTYNNIKOFF le concept de notre maire qui est le slow building ou modération dans l'urbanisme. En particulier quand le groupe d'Europe Écologie Les Verts et le groupe communiste veulent que les règles maximum du PLU soient appliquées quelque soit le lieu. Sans oublier bien sûr des interventions au niveau du campus, à chaque fois que j'ai l'occasion de défendre le décrochage du tram B par la voie sud et de développer la sécurité sur le campus. Je vais d'ailleurs participer au Comité d'orientation partenarial pour le logement étudiant puisqu'il y a vraiment un gros problème à ce niveau. »

Monsieur le Maire déclare que Mme THIEBAULT est particulièrement assidue à toutes les commissions qui sont nombreuses puis il donne la parole à **Mme TOURNEPICHE** qui déclare : « Je vais parler en mon nom et vous demander de bien vouloir excuser M. DUBOS, en déplacement. En qualité d'élue de Bordeaux Métropole depuis 2014, je suis désolée, je n'ai pas fourni de diapositive. Peut-être que cela m'a été demandé et dans ce cas-là ça m'a échappé. Je vais essayé d'être assez concise. Pour rappel, je suis membre des commissions Urbanisme et Attractivité économique et membre du Conseil d'administration de La Fab et de la MEBA, Maison de l'Europe Bordeaux Aquitaine. Pendant ce 1^{er} semestre 2019, j'ai eu l'occasion de prendre la parole, en commission ou en conseil, que ce soit en lien avec le logement, avec le campus universitaire notamment sur les questions de sécurité et la question de l'occupation du domaine par les gens du voyage en lien avec la question du manque d'une aire de grands passages.

Je souhaiterai aujourd'hui faire un point un peu spécifique d'information sur une question qui a été évoquée, à savoir l'Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux InnoCampus qui mêle des sujets communs aux deux commissions dans lesquelles je siège. Depuis la mise en place de cet OIM en 2016, notre territoire ainsi que celui des communes voisines a vu se développer une série de projets structurants qui impliquent de grands acteurs institutionnels que ce soit les établissements universitaires, hospitaliers ou encore

Bordeaux Métropole. Les enjeux financiers sont énormes car ce sont près de 2 milliards d'euros d'investissements publics qui sont programmés d'ici 2035. Une feuille de route devrait être élaborée dans les prochains mois sur la base d'un nouvel instrument créé par la loi ELAN, c'est le Projet partenarial d'aménagement. Dans les projets les plus importants aui vont avoir un impact sur notre commune, on peut tout d'abord dire auelaues mots des profonds changement en terme d'aménagement qui impactent déjà le campus universitaire. On peut en effet déià mesurer les effets des travaux réalisés dans le cadre de l'opération Campus dont la dernière tranche concernera directement le territoire pessacais, avec les travaux de rénovation de la Bibliothèque universitaire Droit-Lettres ou encore l'aménagement des espaces autour de la station de tram Montaigne-Montesquieu, ou encore les travaux sur la plaine des sports de Roquencourt. A court et à moyen terme, un élément important dans cette logique va être constitué par la dévolution à l'Université de Bordeaux du patrimoine qui lui est affecté. L'Université de Bordeaux va se trouver dans une situation nouvelle de propriétaire foncier et va devoir valoriser ses actifs notamment pour financer l'entretien des bâtiments et des équipements d'enseignement et de recherche. Ce qui sera fait dans le cadre du Schéma de Développement et de Stratégie immobilière qui a été adopté par les instances de l'Université. Parallèlement, il faut aussi relever que d'autres acteurs du monde universitaire ont également prévu des programme de développement et de rénovation de leur site qui sont amenés à avoir des impacts sur notre territoire. C'est le cas de l'Université Bordeaux Montaigne, de Bordeaux Sciences Agro ou encore du CROUS. Autre exemple de projet sur notre territoire qui sont dans cette logique, le projet de Renouvellement urbain à Saige ou encore celui du Pontet qui prévoit la construction de 330 logements. Ces différents projets vont bien sûr avoir des conséauences sur notre territoire. Bien sûr ce sont des proiets particulièrement ambitieux donc ce sera des conséquences positives en terme d'emplois, plus d'étudiants, un plus grand dynamisme territorial et une attractivité encore renforcée mais ces projets posent aussi des questionnements et des points de vigilance qu'il faut déjà avoir en tête. Évidemment, une telle concentration de projets sur un même territoire pose des questions de nature assez différentes, notamment celle de leur articulation entre eux d'où l'importance du volet partenarial, celle des besoins en équipements publics. Autre question essentielle voire déterminante, ce sont bien sûr les enjeux liés à la mobilité. Ils sont extrêmement importants. Nous avons tous en tête les enjeux liés à la densification extrêmement importantes du trafic, à la saturation pour ne pas dire à la thrombose de certaines zones, notamment Pessac Bersol. Les enjeux de développement durables sont aussi questionnés. A ce stade, il me semblait important de présenter quelques uns de ces grands questionnements autour de cette opération dont nous serons bien sûr amenés à reparler parce qu'elle a des impacts extrêmement importants sur notre commune. »

Monsieur le Maire lit le message de M. RAUTUREAU. « Étant exceptionnellement absent ce soir, je laisse le soin à Monsieur le Maire de relayer en quelques mots l'action que j'ai menée sur l'année qui s'achève en tant que conseiller métropolitain. Membre de la commission Attractivité économique et rayonnement métropolitain, de la commission des Finances et de celle de Contrôle, j'ai été amené à intervenir à plusieurs reprises pour défendre les intérêts pessacais comme par exemple sur les critères d'attribution de la commission d'indemnisation amiable, sur l'évolution au regard du plan prévisionnel de certaines délégations de service public ou encore sur le volet commerce du plan de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie pour les années 2019 à 2021.

Membre de la commission d'indemnisation amiable (CIA), j'ai défendu avec bienveillance les intérêts des commerçants pessacais en particulier cette année dans le cadre des travaux de l'avenue Jean Jaurès et de l'avenue de Beutre.

En tant que président du Syndicat Mixte du Pôle Touristique du Bourgailh, représentant Bordeaux Métropole, j'ai poursuivi le processus de désengagement du projet SAVE qui verra très prochainement son terme. J'ai participé également à l'assemblée générale du Pôle de compétitivité Xylofutur, pôle de compétitivité de la filière Forêt — Bois — Papier, filière importante pour notre région. Elle propose notamment de très nombreuses innovations comme les alternatives biosourcées intéressantes, alternatives au plastique.

Enfin en tant que représentant de Bordeaux Métropole au collège François Mitterrand, j'ai eu plaisir à relayer et à accompagner le dynamisme et les initiatives toujours bienveillantes de la direction et des personnels vis à vis des jeunes pessacais dont ils avaient la responsabilité. » puis il déclare : « J'en profite pour souligner l'implication de la direction du François Mitterrand. Madame DAUNY, la principale, est partie à la retraite. Une grande partie de son équipe quitte également l'établissement. C'était un partenariat extrêmement précieux que nous avions avec ce collège et qu'il faudra renouer avec les successeurs. Tout à l'heure je vous parlais de l'importance des homme et des femmes, nous aurons à le voir encore une fois. »

Monsieur le Maire donne la parole à M. GUILLEMOTEAU qui déclare : « Est ce que vous me permettez de simplement saluer l'heureuse initiative que vous avez prise depuis quelques années de permettre aux conseillers communautaires qui sont souvent des élus de l'ombre de mettre en lumière, de manière transpartisane et je m'en réjouis, le travail souvent ingrat qu'ils mènent en commissions. »

Monsieur le Maire l'interrompt en disant qu'il attend la chute. Monsieur GUILLEMOTEAU reprend en disant « Pas du tout, il n'y a aucune arrière pensée. Vous avez trop peur de moi, Monsieur le Maire. Je vous assure qu'il n'y a aucune arrière pensée. Je voulais juste finir mon propos en disant qu'on avait tendance à penser que la Métropole était happée par le Bureau et qu'il n'y avait que le Bureau qui prenait les grandes décisions, même la plénière ne servait à rien. Je suis bien placé pour savoir que ce n'est pas le cas et qu'il y a beaucoup de commissions qui sont à l'œuvre. Le travail qui nous a été succinctement présenté nous permet de mettre en lumière ce travail de l'ombre. »

Monsieur le Maire déclare : « Écoutez, j'en suis ravi. J'ai développé des anticorps alors qu'il n'y avait pas d'agression. Merci beaucoup M. GUILLEMOTEAU pour ce témoignage et cet avis que je partage pleinement. » puis il donne la parole à Mme THIEBAULT qui déclare : « Je voudrais remercier M. GUILLEMOTEAU pour ses compliments mais je veux le rassurer ce n'est pas du tout ingrat, c'est un réel plaisir. »

Monsieur le Maire déclare : « *Que d'assaut d'amabilité. On va conclure le Conseil Municipal sur ces paroles. Mais on a encore un certain nombre de sujets à voir.*

Je vais essayer d'être bref sur mon propre rapport d'activités concernant la Métropole. Je vais évoquer trois sujets. D'abord ma délégation de vice-président au titre de ce qu'on appelle la proximité, c'est à dire essentiellement les contrats de co-développement. Une fois qu'ils ont été négociés, évidemment il faut les suivre. j'avais pris l'engagement après leur négociation de me rendre sur le maximum de communes pour vérifier l'état d'avancement, le fait qu'on ne prenne pas de retard, envisager les éventuelles substitutions d'une fiche à une autre dans le cadre de la vie des Codev qui je le rappelle durent trois ans. Depuis une petite année maintenant, je me suis rendu dans 11 communes accompagné de leur maire pour mesurer à la fois quelles étaient leur satisfaction et leurs attentes. Je ne dirai pas leurs insatisfactions mais leurs attentes. C'est un sujet très intéressant en tant que vice-président de la Métropole mais également en tant que Maire de Pessac parce que i'ai pu tirer un certain nombre d'enseignements et voir certains sujets qui me semblaient particulièrement intéressants. Je n'en citerai qu'un pour montrer que Pessac peut tirer aussi bénéfice de ces visites extérieures. Lorsque je me suis rendu au Taillan, dont Madame le Maire est Agnès VERSEPUY, j'ai pu voir à quoi ressemblait - il n'y en a pas qu'au Taillan - un stade foot synthétique avec, à la place des billes de plastique qui sont assez décriées et parfois assez anxiogènes pour les parents, des copeaux de liège. C'est une heureuse initiative. Les brins d'herbe sont toujours eux en synthétique. Ce qui remplit le terrain n'est pas constitué de billes de plastique mais de petits copeaux de liège et c'est d'abord très esthétique et ensuite parfaitement inoffensif ce qui permet d'avoir une totale sécurité et confiance de la part des parents qui confient leurs enfants. Ce sera la technique que nous allons mettre en œuvre pour la réfection du seul et unique stade de foot synthétique que nous avons aujourd'hui sur Bellegrave. On va en parler tout à l'heure. Ce sera à l'été 2020, il faut lancer les marchés, faire les études, il y a un certain nombre de préalables. Comme on ne peut pas le faire en pleine année sauf à interrompre l'activité sportive pendant la durée des travaux, ce sera à l'été 2020 que nous

pourrons bénéficier du même style de terrain synthétique. Et puis il y aura un deuxième terrain synthétique qui remplacera un terrain en stabilisé à Saige qui sera confié à l'association sportive du Futsal de la Châtaigneraie, foot et futsal de la Châtaigneraie.

Je tire quelques enseignements de ce que je peux voir à l'extérieur. Il y a plein d'autres choses mais je voulais juste citer celle-ci.

Deuxième sujet dont je voulais parler, toujours en lien avec ma délégation, c'est le sujet concernant les écoles. On le sait et ça a fait l'objet d'une étude de l'A'Urba il y a un an de cela, la question des équipements scolaires est une question qui est cruciale pour l'ensemble des villes de la métropole, Évidemment, les écoles qui figurent dans les zones d'aménagement concerté (ZAC), sont prises en charge dans le cadre du plan de charge de chaque ZAC par la Métropole. Parfois, elles restent dans le patrimoine de la Métropole très longtemps, parfois plusieurs dizaines d'années. Ce qui est d'ailleurs trop long. Il faut quelle les conserve 10 ans minimum pour qu'on puisse être en règle vis à vis de la récupération de la TVA. Une fois que ceci est terminé, ça peut tout à fait être rétrocédé de manière un peu plus systématique qu'auparavant. Mais, il y avait la question des écoles qui ne figurent pas dans les zones d'aménagement métropolitaines et qui pourtant avaient besoin parfois d'extension voire de reconstruction ou de l'adjonction de nouvelles salles de classe. Dans ce cadre-là, un premier règlement d'intervention avait été voté qui fixait un montant cible maximal d'intervention de la Métropole par salle de classe. Alain JUPPE, encore Président, m'a confié l'animation d'un groupe de travail avec différentes communes, les élus et différents services de la Métropole, pour que nous puissions travailler à la fois sur un référentiel commun à la Métropole pour fixer le niveau d'intervention et de responsabilité des finances métropolitaines, que ce soit sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine ou communale. Bien sûr avec des niveaux d'intervention et de prises en charge différents par rapport à un coût établi qui lui-même est déduit directement du respect du cahier des charges mis en œuvre. C'est quelque chose que j'ai eu l'occasion de présenter après l'achèvement des travaux de ces groupes de travail à l'avant dernier Bureau de Métropole et cela fera l'objet d'une délibération en septembre. Ce qui permet à la fois d'étendre la prise de responsabilité de la Métropole, sans pour autant aller au-delà de ce que la loi permet. Je rappelle que la compétence scolaire n'est pas mutualisée et n'est pas mutualisable. Il n'y a aujourd'hui pas de confusion sur le sujet. Ça donne une limite haute, c'est à dire 50 %, on ne peut pas financer à plus de 50 % un équipement scolaire qui ne serait pas de responsabilité métropolitaine. Il n'empêche que désormais les choses seront normalisées, standardisées sur la métropole, notamment dans le sens d'une optimisation d'un mieux-disant en terme de développement durable. C'est quelque chose qui a été demandé dans le cadre du groupe de travail, qui figure dans le cahier des charges et qui permettra de mettre l'ensemble des élèves de la métropole sous la même toise en matière de disponibilité de locaux scolaires.

Troisième thème, je serai bref puisque Mme TOURNEPICHE l'a abondamment abordé, c'est ma responsabilité en tant que président par délégation du Président de la Métropole du Comité stratégique de l'Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux InnoCampus, Cette année a été une année particulièrement dense sur le sujet et doit aboutir à l'adoption du Plan Partenarial d'Aménagement (PPA) avec les collectivités communales concernées, les grands propriétaires fonciers, les grands acteurs institutionnels que sont les deux universités, le CHU, le CROUS, DOMOFRANCE puisque la rénovation urbaine de Saige figure dans le périmètre de l'OIM Bordeaux InnoCampus, tout cela sous l'égide de l'État central et de l'État déconcentré puisque le Préfet précédent et l'actuelle Préfète co président le Comité de suivi, le Comité de préfiguration de ce PPA qui est un outil directement issu de la nouvelle loi ELAN dont nous serions les premiers bénéficiaires, du moins les premiers à appliquer cette disposition possible. Ce qui nous permet de ne pas partir en ordre dispersé et de répondre à l'interrogation ou l'inquiétude, en tout cas la préoccupation de Mme TOURNEPICHE et de nombre d'entre nous, lorsqu'il y a, notamment dans le cadre de la dévolution universitaire de grands projets, mais pas seulement, lorsqu'il y a des grands acteurs institutionnels qui peuvent disposer de leur foncier à leur quise, il peut y avoir également à prévoir des équipements de mobilité, des équipements publics

pour accueillir de nouveaux services publics, pour pouvoir répondre aux nouveaux besoins qui seraient directement issus d'un usage qui ne serait pas forcément universitaire ou hospitalier puisque le CHU fait partie des acteurs concernés du secteur. Nous avons là un grand défi et le projet de PPA doit être rédigé dans l'été pour permettre une signature sous forme de convention entre les différents partenaires et sous forme de délibération qui passera à la fois en conseil municipal et métropolitain. Nous aurons a examiné ceci qui ne fixera pas pour les trente années qui viennent les relations entre les différents partenaires mais qui fixera au moins pour trois ans, sans qu'il puisse y avoir une révision majeure, simplement des adaptations annuelles, de ce PPA.

J'ai achevé ma présentation. Je pourrais dire bien d'autres choses en tant que membre du bureau. Je m'en tiens là pour ce rapport d'activité métropolitaine.

Est ce qu'il y a de la part des élus métropolitains qui se sont exprimés, mais surtout des élus municipaux, des questions ou des demandes de précisions, sur ces sujets ou sur d'autres sujets concernant la Métropole.

Je considère que nous prenons acte de ce rapport d'activité.

Je souhaiterai que nous bouleversions, avec l'accord de l'intéressé, rapporteur de cette délibération, l'ordre de l'ordre du jour pour aborder en premier le Point d'Accueil Handicap qui était le dernier point à l'ordre du jour et qui doit être rapporté par Pierrick LAGARRIGUE. Je pense que le sujet mérite que nous n'y accordions pas une attention distraite en toute fin de conseil. Cela dit, cela veut dire que celui qui était avant-dernier va se retrouver dernier, j'espère qu'il n'en concevra pas de dépit. »

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur l'avancement de la mutualisation pour la Ville de Pessac ainsi que des interventions des élus conseillers métropolitains.

aff n°DEL2019_201 : Point Accueil Handicap - Convention entre la Ville, le CCAS de Pessac et les associations partenaires

Monsieur LAGARRIGUE déclare : « Lorsque le handicap survient dans une famille que cela soit à cause d'un maladie ou d'un accident, après l'incompréhension et la sidération, la personne en situation de handicap et aussi très souvent ses proches, qu'on appelle les aidants, se tournent vers l'institution la plus proche, c'est à dire l'Hôtel de Ville. Malheureusement, il faut constater que malgré les efforts louables nous ne pouvons répondre qu'à très peu de demandes d'information. C'est pourquoi je suis heureux de pouvoir vous présenter ce soir le Point Accueil Handicap qui a pour objectif d'accueillir et d'apporter un premier niveau d'information aux personnes en situation de handicap et à leur famille. En effet, certaines personnes en situation de handicap ne se sentent pas suffisamment informées pour élaborer leur projet de vie. Le C.C.A.S. de Pessac propose de créer un lieu d'accueil au sein de la Mairie visant à centraliser les informations et à mettre en relation les usagers en situation de handicap et leur famille avec les associations œuvrant spécifiquement dans ce domaine. Il s'agit pour les personnes en situation de handicap de trouver dans un même lieu une offre de service pour éviter les ruptures administratives dans un parcours.

Les associations partenaires du projet, pourront, soutenir les personnes dans l'élaboration de leur projet de vie, expression des aspirations et des choix de vie permettant de délivrer les aides correspondantes à l'échelle départementale.

Les permanences concernent les cinq familles de handicap : moteur, sensoriel, psychique, mental ou intellectuel et les maladies invalidantes. C'est au total 12 associations partenaires qui nous accompagneront dans ce projet. Les associations mobilisées auront pour mission d'aider les personnes en situation de handicap à écrire leur projet de vie et de valoriser l'accès aux droits des personnes en situation de handicap dans les domaines administratifs, de l'emploi et du logement. Le C.C.A.S. de Pessac assurera la coordination du dispositif et la Ville de Pessac mettra à disposition un bureau au rez-de-chaussée de la mairie ainsi que tout le matériel nécessaire.

Une convention est passée entre la Ville de Pessac, le C.C.A.S. et les associations

partenaires. Je précise que le Point Accueil Handicap ouvrira début septembre. »

Monsieur le Maire donne la parole à M. SAINT-PASTEUR qui déclare : « Au niveau départemental, j'occupe quelques responsabilités dans le champ du handicap donc je ne peux qu'accueillir très favorablement l'ouverture d'un Point Accueil Handicap sur la ville de Pessac. Les objectifs ont été assez clairement énoncés. Je ne vais pas y revenir et faire un long propos. Deux choses que je me permets de demander. La première, j'ai cru comprendre que pas mal d'associations avaient été sollicitées et avaient répondu favorablement. Est ce qu'il est possible d'avoir la présentation de ces associations ? J'ai cru comprendre qu'on était sur un mi-temps, mais je me trompe peut-être, je souhaiterai avoir des précisions sur les horaires d'ouverture. Sachant qu'il s'agit de quelque chose d'intéressant qui va se compléter avec le Pôle Territorial de Solidarité des Graves qui est un peu plus éloigné et sur lequel on peut penser à d'autres partenariat, peut-être avec la MDPH pour notamment fluidifier sur la prévention des situations de rupture. Il y a des choses à penser peut-être plus collectivement mais c'est un excellent point de départ et je tiens à saluer cette initiative. »

Monsieur le Maire donne la parole à M. LAGARRIGUE qui déclare : « Je remercie M. SAINT-PASTEUR pour ses propos. En ce qui concerne les partenaires institutionnels. Nous avons 12 partenaires, 6 pessacais ou leurs présidents ou un membre l'est. Il s'agit de tout un tas d'associations qui couvrent tout le panel de tous les handicaps possibles. Quand on parle de handicap, on parle toujours de mobilité réduite mais, en fait 80 % des handicaps sont invisibles et on a besoin d'associations comme Trisomie 21 , Audio Écoute 33, Interphase qui œuvrent dans le domaine du mental ainsi que des associations de parents qui vont aider à l'élaboration du projet de vie.

En ce qui concerne l'ouverture du Point Accueil Handicap, début septembre, il sera ouvert tous les jours de la semaine, du lundi au vendredi. Il y aura un coordinateur et les associations recevront les mardi et jeudi sur rendez-vous. Pour que ce rendez-vous soit effectif, il y aura une adresse générique dédiée à ce Point Accueil Handicap. »

Monsieur le Maire donne la parole à M. SAINT-PASTEUR qui déclare : « Il faut initier les choses et c'est très bien. J'ai cru comprendre que vous avez recruté une personne de très grande qualité, qui a une fine connaissance des dispositifs qui sont en réalité très complexes notamment pour les travailleurs sociaux amenés à se confronter à des problématiques d'accès au droit souvent assez techniques. Ce sera une vraie plus-value car c'est liée aux personnes la plupart du temps. C'est déjà quelque chose à souligner. Après, sur le point prévention des ruptures, en effet quand on est en difficulté, on se tourne assez spontanément vers l'hôtel de ville et la Mairie, moi, je vous encourage et je suis tout a fait disposé à ce qu'on puisse regarder ça ensemble si nécessaire, à essayer de faire un lien avec la MDPH pour la prévention des ruptures. Comme vous le savez certainement, mise à part les ruptures financières qui font l'objet d'un signalement de la part de la Caisse d'Allocations Familiales, 6 mois avant la fin des droits, ce n'est pas le cas de l'ensemble des autres prestations et cela peut avoir des incidences un peu regrettables, sur la dynamique urgence qui l'espère sera seulement marginale dans les dossiers qui seront amenés à être traités. Il faut peut-être avoir un dispositif spécifique soit avec le PTS des Graves soit avec la MDPH directement. Voilà, un axe de réflexion complémentaire. »

Monsieur le Maire donne la parole à M. LAGARRIGUE qui déclare : « Merci pour la personne de « très grande qualité ». J'allais le remercier tout à l'heure, je le fais tout de suite. Il s'agit de Mylan DOUTHE, présent dans la salle. c'est vrai que depuis novembre où j'ai eu le plaisir d'accueillir un chargé de mission Handicap, ce projet a eu un fort pouvoir d'accélération et pour cela je l'en remercie ainsi que sa chef de service, Madame DUPHIL. Ils ont à tous les deux œuvré pour que ce Point Accueil ouvre. J'ai entendu ce que vous me disiez M. SAINT-PASTEUR. Il est évident que la Maire de Pessac n'a pas une baguette magique. On est un point d'information. On va essayé d'aider le plus précisément possible les Pessacais mais il est évident que seuls nous ne pourrons pas faire beaucoup de choses. Donc, on ne manquera pas de vous envoyer les dossiers les plus sensibles et j'espère que vous y répondrez favorablement. »

Monsieur le Maire déclare : « Très bien. C'est la naissance d'un bon partenariat. On va

en former le vœu. Si les volontés sont là, ça devrait bien fonctionner. En tout cas, c'est une très belle opération, qui a mis du temps. Je sais que cela faisait partie des sujets que vous portiez depuis le début du mandat et on avait quelques soucis de calage au niveau des ressources humaines. Avec l'arrivée de M. DOUTHE cela se passe très bien et ça a permis d'accélérer les choses et d'avoir aujourd'hui une perspective très favorable. »

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions pour la mise en œuvre du Point Accueil Handicap et tout document s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019_202 : Budget participatif 2019 - Résultats du choix citoyen - Inscription des projets lauréats

Monsieur LANDREAU déclare : « Depuis le début du mandat, nous avons a cœur de mettre en œuvre un certain nombre de pratiques participatives. Nous sommes, je pense ici, tous convaincus de l'importance de la démocratie représentative mais il ne fait pas l'ombre d'un doute qu'une démocratie participative en bonne santé n'est jamais aussi forte que par des pratiques participatives elles-aussi très fortes. C'est pour cela que depuis le début du mandat nous avons mises en œuvre un certain nombre d'actions, notamment les maires adjoints de secteurs qui font cette passerelle entre démocratie participative et démocratie représentative, mais également des conseils citoyens sur les quartiers Politique de la Ville, des réunions de concertation avec une méthodologie aui permet de prendre en considération la parole et l'expertise citoyennes ou encore, parmi les actions les plus emblématiques, la mise en place du CESEL, Conseil économique, social et environnemental local, qui est assez unique en France puisqu'il dispose d'un droit d'initiative, droit de délibération citoyenne. La réussite des cinq projets qui nous ont été proposés depuis le début du mandat, par notre vote unanime, montre que ce CESEL est une réussite et était une réelle attente de la part des citoyens. En 2017, nous avons délibéré pour la mise en place du premier budget participatif que Pessac connaît depuis deux ans. L'objectif était de prendre en considération la parole citoyenne, de rapprocher le citoyen de la décision politique et stratégique, de prendre en considération l'expertise d'usage que chaque citoyen peut avoir sur un domaine particulier ou plus général comme peut l'être l'aménagement de son cadre de vie puisque c'est plutôt vers ca qu'était orienté le budget participatif.

Donc, du 4 mars au 26 avril, une plateforme dédiée à la dépose d'un certain nombre de projets a été ouverte. Une cinquantaine ont été déposés. Suite à cela, un comité technique exclusivement, s'est réuni pour analyser l'ensemble de ces 50 projets sous le prisme de l'analyse juridique - certains projets n'étaient pas juridiquement recevables -, en terme de compétences également, technique et financière, puisqu'il y avait un certain nombre de critères. Si vous le souhaitez, j'y reviendrais. A la suite de cela, 27 projets ont été retenus plus 4 qui avaient été déposés – je pense qu'on y reviendra dans une délibération suivante - sur l'appel à projets « Pessac Durable » mais qui n'étaient pas de teneur à être recevables. Il y a eu des mouvements croisés ce qui justifiera un sujet qu'on abordera en suivant. Puis, s'est ouvert une phase de votes, une votation citoyenne puisque c'est les Pessacais qui choisissaient les projets retenus du 3 au 28 juin. 336 votants pour m'amener ce soir à vous dire les dix projets retenus dans le cadre de ce budget participatif. Le premier projet retenu s'intitule « Sauvons Batman et Dracula ». Il s'agit de mettre en place dans les parcs, les écoles, sur le domaine public des nichoirs à chauves souris dont on sait qu'elles représentent un intérêt particulier pour la biodiversité et également dans la lutte contre la prolifération des moustiques. Le second s'appelait « Sauvons l'abeille », c'est la mise en place d'un certain nombre d'actions d'investissement sur le domaine public pour favoriser la vie de l'abeille, notamment des plantes mellifères ou la mise en place de ruches. Le troisième projet, c'est « Récupérateur d'eau de pluie », il s'agit de proposer aux Pessacais d'avoir des récupérateurs d'eau de pluie. Vous connaissez tous le principe. Il s'agit d'économiser l'eau en récupérant l'eau de la pluie. Le quatrième projet, qui fait écho

avec un sujet qu'on vient d'aborder, c'est proposer de doter des aires de jeux pessacaises déjà existantes avec « Des jeux pour les enfants à mobilité réduite ». C'était quelque chose qui n'était pas existant sur Pessac et nous serons très contents de le mettre en œuvre. Le cinquième projet, c'est une « Lutte anti-vectorielle collective par les poissons consommateurs de moustiques » par le lâcher de poissons dans les différents étangs de Pessac. Le sixième projet, en écho au second, « Planter du trèfle pour aider les abeilles ». Son nom est évocateur de ce que cela représente. Le septième est de « Végétaliser nos établissements scolaires », c'est une démarche qui vise à lutter contre les îlots de chaleur dans les cours des écoles. Pour tous, cela fait écho avec une démarche engagée avec le CESEL, ce sera intéressant de mutualiser les démarches. Le huitième projet, « Que faire des obiets au'on ne veut plus ? » c'est la mise en place d'une boite à dons. La seconde puisque la première est en cours de mise en place suite au premier budget participatif. Le neuvième projet c'est la mise en place d'« Arceaux à vélos à côté de l'école Jules Ferry ». Le dernier c'est l'« Aménagement paysager devant la maison municipale du Chiquet » sur un petit espace vert qui est plus un délaissé de voirie et l'idée est de proposer un aménagement paysager favorisant la biodiversité à cet endroit.

Voilà pour ce qui est des dix projets retenus. Un mail vous sera communiqué avec le compte-rendu de la séance pour vous indiquer les projets retenus. Mais chacun peut les consulter sur la plateforme toujours en ligne. Le vote est clos mais les projets sont toujours consultables tels que les citoyens pessacais les ont déposés en début d'année.

Conformément à ce qu'on avait dit, l'ensemble de ces projets représente un investissement de 300 000 €. Effectivement, on est passé de 200 000 € à 300 000 € pour cette deuxième édition du budget participatif pessacais. »

Monsieur le Maire déclare : « Je me permets d'ajouter que si nous avions une heureuse surprise et que cela coûte moins de 300 000 €, on irait piocher dans les suivants pour pouvoir aboutir à la dépense effective de l'enveloppe dégagée. Je ne suis pas certain que cela coûte moins cher. » puis il donne la parole à Mme CURVALE qui déclare : « Je voudrais d'abord saluer l'engagement et le travail des citoyens pessacais qui ont participé à cette deuxième édition du Budget Participatif, que leur projet aient été retenus pour le vote final ou non. Tous ces projets reflètent l'envie des habitants de s'impliquer pour leur ville avec des propositions notamment pour l'aménagement de l'espaces public ou pour la nature et l'environnement. Ce sont les thèmes dominants qu'on constate aussi ailleurs, dans les autres villes qui ont des budgets participatifs. L'engouement pour les budgets participatifs, pour répondre à un besoin de participation citoyenne et d'implication dans l'action publique, se confirme au niveau national. Un article du Monde considère que presque 1 Français sur 10 est désormais associé à ces démarches et qu'on assiste à une véritable explosion et montée en puissance depuis 2014. C'est aussi le cas auprès des villes de la Métropole bordelaise, puisque Bordeaux et Mérignac se sont décidées à s'y mettre cette année. Le budget participatif de la Ville de Floirac qui en est à sa troisième édition à même été utilisé cette année dans une épreuve d'Histoire-Géographie au Brevet des Collèges. C'est dire à quel point c'est au premier plan.

Tous ces budgets participatifs ne reposent pas évidemment sur les mêmes dispositifs pour aider les habitants à présenter voire à coconstruire leur projet, ni sur les mêmes calendriers, ni sur les mêmes processus de sélection voire de suivi. Il y a un peu plus d'un an, nous avions proposé, discuté d'amendements avec mon collègue, Sébastien SAINT-PASTEUR, que vous aviez alors intégrés notamment dans la composition du comité de sélection des projets qui pour plus de neutralité ne comporte pas d'élus ni de membres du Cabinet du Maire. Nous avions aussi discuté de la faiblesse de l'enveloppe budgétaire. Vous venez d'annoncer, et nous l'avons déjà voté, qu'elle passait de 200 000 € à 300 000 €. On en était à un peu plus de 3 €/habitant, désormais on est à 4,69 €/habitant ce qui rejoint les villes précédentes ou presque qui s'y sont lancé en premier sur la Métropole comme Floirac et Talence. Bordeaux commence à 10 €/habitant.

Cependant, au-delà des comparaisons avec telle ou telle ville, c'est surtout l'évaluation partagée avec les porteurs de projets de 2018 qui peut amener à dégager des pistes d'amélioration du budget participatif pessacais car tout peut toujours être améliorer, je

pense que vous en conviendrez. Or, nous n'avons eu aucune information sur ce que sont devenus les 14 projets retenus en 2018. Aucun retour d'expérience. Sont-ils tous mis en œuvre ? A quel stade d'avancement ? Quelles éventuelles difficultés ont été rencontrées ? J'avais posé la guestion l'an dernier sur le fait gu'il y a un temps court pour déposer les proiets, qui existe effectivement ailleurs mais parfois précédé ou suivi d'un processus de co-construction comme à Grenoble ou Paris, villes tout à fait pionnières en matière de budget participatif. La Ville de Floirac laisse un délai court pour déposer les dossiers mais ensuite il y a une phase de rassemblement des projets et de co-construction qui est beaucoup plus longue et qui va de mai à septembre. Je reviens sur ces points, non pas simplement pour rappeler ce dont nous avons pu discuter, mais parce que finalement en terme de nombre de projets déposés, en terme de nombre d'idées et pour le moment de projets lauréats, on est plutôt sur une tendance à la baisse. Je laisserais à chacun le soin de la qualifier. En tout cas, 2019 ne fait pas mieux que 2018, en 2018, 63 idées avaient été déposées sur la plateforme, 26 projets soumis au vote et 14 avaient été retenus. Cette fois-ci 45 idées ont été déposées, 32 instruites pour voir si elles étaient recevables et sur la plateforme – parce qu'il y a un trou dans le texte de la délibération – j'ai compté que c'était 31 projets qui avaient été soumis au vote. Vous venez de nous dire que 10 sont retenus. J'ai bien entendu votre proposition d'en retenir éventuellement plus si le budget le permet. En plus, il y a eu des espèces de chassé-croisés dont on va peut-être reparler dans la délibération suivante, qui concernent l'appel à projets Pessac Durable du CESEL qui cette année s'est déroulé exactement dans le même calendrier.

A titre de comparaison malgré tout, Mérignac qui se lance pour la première fois cette année dans un budget participatif a enregistré 197 propositions, 64 ont été retenues et on abouti à une liste de 11 projets. Ça tient évidemment au fait que Mérignac a fait un choix qu'on peut trouver particulier à la Ville de Mérignac mais qui pourrait, vu le tissu économique et dynamique de Pessac, être pris en compte. C'était d'ouvrir le vote aux personnes qui travaillent sur la Ville et pas seulement à celles qui y vivent.

J'ai vu aussi que cette année l'appel à projets s'ouvre un peu plus aux enfants. Peut-être que dans les pistes d'évolution du projet il pourrait y avoir une ouverture du budget participatif plus spécifique aux écoliers.

Pour conclure, au-delà des comparaisons, on peut quand même constater une certaine stabilité, voire une légère baisse, du dispositif du budget participatif. Ce qui amène à poser la question du suivi et de l'évaluation avec les porteurs de projets. Ce qui permettrait de savoir, par rapport aux enjeux qui sont identifiés, de mobiliser des publics peu présents, de développer une citoyenneté active, de favoriser l'essor de la codécision, d'affirmer le lien de proximité avec les Pessacais. Si tous ces enjeux, qui bien entendu sont tout à fait nobles et que nous partageons tous, sont complètement atteints à travers cet exercice de budget participatif. »

Monsieur le Maire donne la parole à M. SAINT-PASTEUR qui déclare : « On a coutume de dire que la critique est aisée et le critique est dans l'aisance mais nous n'avons pas cédé à cette facilité lorsque vous nous avez présenté le budget participatif à la sauce pessacaise sur lequel nous avons à nous prononcer aujourd'hui à l'occasion de cette deuxième campagne. Comme l'a rappelé Laure CURVALE, nous vous avions proposé plusieurs amendements qui permettaient à notre sens d'améliorer le dispositif et force est de constater que ces amendements allaient plutôt dans le bon sens, en tout cas en faveur d'une stimulation des budgets participatifs pessacais. Nous pouvons maintenant nous comparer puisqu'il y a un effet d'essaimage de ces budgets participatifs qui prennent une place de plus en plus grande dans les municipalités françaises. 45 projets dont 32 éligibles à Pessac. A Mérignac, cela a été dit, on est sur des volumétries beaucoup plus importantes, 197 projets dont 64 retenus. A Talence, 42 projets avaient été retenus sur la deuxième édition, si nous prenons le même stade de développement. A Floirac, en 2017, 35 projets dits scolaires pour une commune de 17 000 habitants. Ces quelques indicateurs nous permettent de revenir sur ce qui constitue pour nous un mauvais choix initial, que vous avez décidé d'assumer, celui d'exclure des porteurs de projets les associations, les comités et syndicats de quartier. Ce qui est d'ailleurs un peu une incongruité puisqu'il est

clairement énoncé dans la plateforme mise en place que les groupes pouvaient candidater, groupes de voisins,etc... Mais, les associations, non. Ce qui est à mon avis une erreur. A noter également qu'on aurait pu faire preuve d'innovation. Bordeaux a été évoqué. L'Agence Régionale de Santé a abonder le budget participatif bordelais, avec des modalités que je n'exposerais pas plus en détail, de 40 000 € pour couvrir des enjeux relatifs à la santé.

Le premier rearet que nous formulons évidemment est la vision minimaliste que vous avez adoptée quant aux critères d'éligibilité. Une vision minimaliste que nous retrouvons sur la part du budget d'investissement dédié. Nous avons une augmentation de 100 000 € évoquée en fin d'année dernière et que nous retrouvons aujourd'hui. Vous aviez refusé que nous abondions à l'époque à travers le FDAEC. Cela aurait été un beau signal sachant qu'on est un peu en deçà des 5 €/habitants, alors que les moyennes - plusieurs sites y font référence tels que France Culture, Le Monde, le site piloté par Antoine BEZARD, budgetparticipatif.fr – sont plutôt entre 5 et 8 €/habitants avec des budgets notamment à Paris qui frôlent les 50 €/habitants. Accompagnement minimaliste aussi qui explique certainement peut-être le fait que peu de projets sont déposés et - je pense que vous allez nous éclairer sur le nombre de votants - que peu de votes soient aussi réalisés. On a une plateforme en ligne, des flyers qui sont distribués dans les commerces pessacais. Mais quoi d'autre réellement? Ce qui pose la question du travail conjoint avec les corps intermédiaires pessacais, associations, comités et syndicats de quartier qui auraient pu notamment relayer cette information. Il y a un travail de dissémination et de communication alors que d'habitude c'est plutôt un point fort qui est à réaliser. Au final, on a plutôt le sentiment d'une volonté de prendre le wagon d'un dispositif qui est quand même assez tendance, assez répandu que d'une volonté de changer un peu le logiciel dans la façon dont les projets sont co-construits en proximité dans la ville. Très clairement, sur une idée qui aurait pu très largement rassembler, on a un peu l'impression d'un goût d'inachevé. Si un des objectifs de ces budgets participatifs c'est « d'amener nos concitoyens à prendre en compte l'intérêt général et les contraintes financières de la collectivité », il ne semble pas qu'il soit parvenu à amener la majorité municipale à mieux prendre en compte ces outils qui sont de véritables moyens de repenser la façon dont nous construisons l'action publique et de réconcilier le citoyens, sinon avec le politique tout du moins avec la politique. Nous voterons favorablement cette délibération car les Pessacaises et les Pessacais ont su se saisir de cette opportunité même s'il fallait consentir un effort pour pouvoir s'en emparer, malgré les limites que j'ai pu vous exposer et le sentiment qu'il n'a pas été optimisé. Je serais tenté de dire « Peut mieux faire » puisque nous avons fait référence au brevet et aux temps scolaires avec Floirac qui a été citée, parce que vraiment il y a une possibilité de changement de paradigme. A noter que les communes, cela prend du temps. C'est un changement un peu culturel. Les communes d'Amérique du Sud qui ont été assez prolixes dans ces initiatives-là, notamment une commune chilienne, font qu'aujourd'hui on a quasiment 30 % des habitants qui participent à ces budgets participatifs. Il y a une montée en charge aussi dans les communes qui sont un peu plus en avance comme Paris. On ne peut qu'espérer que l'année prochaine soit un meilleur

Monsieur le Maire donne la parole à **M. LANDREAU** afin qu'il expose l'état d'avancement des 14 projets retenus en 2018. Ce dernier déclare : « Je vais évoquer le budget 2018 et un point sur la méthode parce que, malgré le fait que j'ai évoqué au moins deux fois ce sujet en conseil municipal, je vois que Mme CURVALE et M. SAINT-PASTEUR n'ont semble t'il pas écouté à ce moment-là, notamment sur la méthode.

En 2018, je l'avais expliqué ainsi, notamment lorsque nous avions fait un point d'étape, nous avions intégré à la suite de la validation des 14 projets l'ensemble des porteurs, qu'ils soient un ou plusieurs, à des comités de pilotage qui se réunissaient au moins une fois tous les deux mois, individuellement à chaque projet, pour assurer le suivi, la mise en œuvre et pour que le citoyen concerné, qui avait déposé le projet, puisse aiguiller à la fois l'administration de la Ville de Pessac ou de Bordeaux Métropole suivant la typologie du projet mais également les élus que nous sommes qui avions en charge de mettre en

œuvre les projets du budget participatif. Sur ces budgets participatifs de 2018, encore une fois vous n'avez pas été attentifs au Pessac en Direct, puisque qu'il y a eu deux points d'étape. Un en octobre 2018, sur les projets exclusivement de 2018 et leur mise en œuvre. Un en février 2019. Sur cette étape de mise en place, il faut savoir que 13 projets ont vu le jour ou sont en passe de voir le jour puisque l'ultimatum était justement ce mois de juillet. Un projet n'a pas donné suite celui concernant la mise en place d'un poulailler participatif parce que malgré le fait que nous ayons consulté à la fois des associations ou des citoyens qui pouvaient se porter intéressés par ce projet-là, notamment le déposant lui-même, ils n'étaient pas intéressés pour en assurer le suivi et c'était pourtant cela qui était indiqué dans les critères et dans le cahier des charges du budget participatif.

J'insisterais sur la méthode, c'est vraiment la prise en compte de A à Z, pour tout le cycle de vie du projet, de la parole citoyenne du porteur du projet jusqu'à sa mise en œuvre. C'est un point très important. La Direction de la Transition écologique et la Mission Agenda 21 de la Ville de Pessac a accompagné un certain nombre de Pessacais qui souhaitaient avoir des billes pour pouvoir déposer des projets dans cette édition 2019. Je l'ai bien dit l'année dernière. Je le redis cette année.

Ensuite, on a parlé d'évaluation continue. Je pense qu'on l'a. J'anticipe un peu sur la délibération suivante. Nous avons évoqué cet appel à projets Pessac Durable avec le budget participatif. Mais pour faire un peu de teasing, nous avons déjà en 2019 apporté un certain nombre d'évolutions par la mise en place d'un comité technique, par l'augmentation de l'enveloppe budgétaire, par la concomitance dans le calendrier et par un certain nombre de méthodologies entre Budget Participatif et appel à projets Pessac Durable qui, effectivement, s'adressaient à deux types de public, à deux types de projet fonctionnement et investissement, qui permettaient déjà un certain nombre de rapprochements et d'aiquiller le Pessacais suivant la typologie du projet qu'il souhaitait proposer. On a fait cette évaluation continue pour proposer dès 2020 un certain nombre d'évolutions. Ça, c'est le fait qu'on ait eu cette année un certain nombre de retours de la part des Pessacais, à la fois de ceux qui ont proposé des projets en 2018 et de ceux qui en ont proposé en 2019, pour aboutir dès le premier semestre 2020 à un certain nombre d'évolutions qui paraissent tout à fait logiques dans le sens des choses et proposer que ce budget participatif soit plus favorable à la compréhension des Pessacais. A Bordeaux, ils ont remis de l'humain dans le vote et proposé un vélo-cargo itinérant qui pouvait faire voter les citoyens sur différentes places publiques. On trouve que c'est une démarche assez intéressante pour favoriser le vote. Non pas attendre que les personnes viennent sur la plateforme participative, mais bien aller au contact des Pessacais que ce soit sur les marchés, sur les différents évènements pendant la période de votation. Cela peut faire partie des évolutions qui seront intéressantes. »

Monsieur le Maire déclare : « On est à la deuxième délibération, on en a 38. Mais, je ne vous empêche pas de reprendre la parole. » puis il donne la parole à M. SAINT-PASTEUR qui déclare : « Une précision, parce que si je n'ai pas écouté vous n'avez peut-être pas entendu, c'est au'il y a un problème de la démarche exemptée, c'est à dire avant et notamment de communication pour que les gens participent. Le modèle du triporteur, ça se passe à Paris, ca se passe à Bordeaux. Ca peut être quelque chose d'intéressant mais globalement si vous n'êtes que sur une plateforme numérique et quelques flyers, ce n'est pas suffisant pour assurer le publicité de ce dispositif. Autre point intéressant, c'est qu'avec le budget participatif dans sa genèse on était vraiment sur un fléchage comme à Porto Alegre, des quartiers privés d'eau, d'électricité... Donc, il y a une dimension de vouloir mettre le plus grand nombre, quelque soit son niveau socioculturel, en capacité de pouvoir faire des propositions. Si on a un dispositif qui n'est accessible que pour des sachants on court le risque que ce ne soit que des personnes disposant d'un capital socioculturel important qui portent des propositions ou qui s'expriment lors du vote. Force est de constater aujourd'hui qu'il y a peu de projets déposés à Pessac, c'est un indicateur qui permet de dire, malgré la qualité - vous l'avez évoqué - des projets proposés et retenus, le budget participatif n'est pas fortement activé comme dispositif auprès de la population pessacaise. C'est une critique qui me semble tout à fait justifiée au regard de ce qui nous

est présenté aujourd'hui. »

Monsieur le Maire déclare : « C'est une hypothèse. Vous fondez votre critique sur une hypothèse. Je pourrais dire, en étant tout aussi extrême que vous dans votre prise de parole, que c'est parce que les gens sont relativement satisfaits de ce qu'ils ont. Et qu'ils n'ont pas de besoins particuliers. Vous citez Porto Alegre, on n'est évidemment pas dans cette situation-là.

Nous partageons le fait qu'il faudrait qu'il y ait plus de participants, tant en propositions qu'en votes. Le fait qu'il y ait deux budgets différents, Budget participatif et appel à projets Pessac Durable, fait qu'ils se fagocitent l'un l'autre, qu'ils se cannibalisent. On a un peu de mal à s'y retrouver. Il y a eu des mouvements réciproques, un certain nombre de projets ont été déposés au titre d'un appel à projets et finalement retenus au titre de l'autre et réciproquement. Donc, Jérémie a parlé de teasing tout à l'heure, nous ferons une fusion des deux dispositifs à partir de l'année prochaine.

Deuxième sujet, nous sommes tout à fait preneurs... ce qu'il nous faut... ce que nous voulions initialement c'est faire en sorte que ces appels à projets ne soient pas confisqués par des sachants justement. Quand on privilégiait des acteurs individuels c'était bien pour éviter que ce soit les associations avec des gens rompus à la participation dans les différentes instances municipales, para municipales ou métropolitaines qui trustent toujours les bonnes idées. Sachant qu'elles sont bonnes leurs idées, ce n'est pas la question. Mais c'est qu'on voulait qu'il reste de la place pour les idées portées par de simples citoyens. C'est peut-être pas suffisant. Peut-être que les bonnes intentions ne suffisent pas à faire de bons résultats en terme de nombre de participants. Je partage le fait qu'il n'y en a pas suffisamment bien qu'on ait augmenté le budget alloué. Donc, ce n'est pas une question d'argent. Donc, nous allons, à la fois en terme de fusion des dispositifs, peut-être en terme d'ouverture à d'autres publics en terme de proposition et aller chercher les votants là où ils se trouvent, devoir rénover le dispositif pour l'édition 2020. Édition qui se fera de manière postérieure aux élections pour éviter toute interaction d'ailleurs. Fusionner les dispositifs, peut-être les ouvrir aux associations pessacaises, peutêtre les ouvrir aux non citoyens pessacais mais usagers de Pessac, pourquoi pas ? Ces idées ne sont pas mauvaises et méritent tout à fait d'être examinées. Quoiqu'il en soit les deux éditions ont eu le mérite d'exister. La première est en passe d'être achevée en terme d'application. La seconde a été soumise ce soir. Je pense qu'il y a des mesures intéressantes et nous aurions tort, parce qu'il n'y aurait peut-être pas suffisamment d'offres de mépriser ce qui a été proposé. Je pense que les projets sont tous de qualité. Nous les mettrons en application avec bonheur et volonté. »

Le Conseil Municipal décide :

- de proclamer les résultats du choix citoyen :
 - Sauvons Batman et Dracula (10 000 €)
 - Sauvons l'abeille (20 000 €)
 - Récupérateur d'eau de pluie (20 000 €)
 - Des jeux pour les enfants à mobilité réduite (80 000 €)
 - Lutte anti-vectorielle collective par les poissons consommateurs de moustiques (35 000 €)
 - Planter du trèfle pour aider les abeilles (5 000 €)
 - Végétaliser nos établissements scolaires (100 000 €)
 - Que faire des objets qu'on ne veut plus ? (3 000 €)
 - Arceaux à vélos à côté de l'école Jules Ferry (15 000 €)
 - Aménagement paysager devant la maison municipale du Chiquet (20 000 €)
- d'inscrire le financement des projets au budget d'investissement 2019,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de ces projets.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019_203 : Appel à projets "Pessac Durable" en faveur de la transition écologique 2019 - Choix des lauréats

Monsieur le Maire déclare : « Alors très rapidement sur le deuxième dispositif qui lui est spécifique et concerne le développement durable. Ce n'est pas Jérémie LANDREAU qui le présente, alors que c'est lui qui connaît mieux le suiet que moi, tout simplement parce qu'il était membre du jury et présidait le jury. C'est difficile d'être à la fois, juge et partie alors que nous devons valider ce résultat. Donc, il y avait douze dossiers auxquels se sont adjoints quatre dossiers qui avaient été orientés par leurs initiateurs sur le budget participatif, Donc, on en avait quatre qui sont partis, mais on en a quatre qui sont arrivés donc ça en fait seize et sur les seize, ils ont été proposés au vote du jury issu du CESEL et il v avait également deux élus et deux représentants de la Direction du Développement Local de Pessac. Au terme de ce jury, trois projets sont retenus : le projet porté par le Club de Handball du SPUC sur l'éco-responsabilité qui est assez global d'ailleurs sur le fait de pouvoir à la fois réduire leur empreinte écologique et en même temps sensibiliser notamment les plus jeunes aux gestes qui préservent la planète, c'est celui qui est arrivé en tête et qui sera doté de 3 500 € de subvention. Deuxième projet porté par EPI'SOL. Là, c'est EPI'SOL qui reprendra le jardin du Bois des Roses. Donc, vous savez qu'il était un petit peu tombé en déshérence du fait de la fin d'activité de l'association qui le gérait et donc c'est EPI'SOL qui reprend ce sujet sous forme d'un jardin potager qui lui est doté donc de 2 500 €. Et, troisième lauréat, c'est l'Ecosite du Bourgailh qui lui sera doté de 1 000 € pour son projet appelé « Biodiversité citoyenne » pour faire en sorte que chaque citovens devienne ambassadeur de la biodiversité à l'échelle de sa rue ou de son quartier. Donc on peut imaginer d'ailleurs que c'est juste un démarrage et que ça pourra être poursuivi et amplifié par la suite. Voici donc les trois projets. Si tu veux rajouter quelque chose, Jérémie ? Je ne sais pas si vous voulez intervenir. »

Monsieur le Maire donne la parole à Mme CURVALE qui déclare : « Cela va être rapide, parce qu'en fait mon intervention aboutissait à la question « Est-ce qu'il ne faudrait pas fusionner les deux dispositifs en gardant bien sûr le CESEL comme partenaire ? » Et vous l'avez anticipé. Visiblement cette année comme il y avait en plus les mêmes calendriers, la délibération retrace assez bien la perplexité ou les confusions qui se sont produites entre les deux appels à projet et finalement devant le jury du CESEL, c'est seulement six projets qui ont pu être présentés et donc les trois lauréats qui sont identifiés dans la délibération. Alors là, on a affaire à des associations qui sont retenues mais, l'appel à projet y compris de cette année sur la plateforme qui a été réactualisée, dit bien que normalement l'appel à projet « Pessac Durable » au départ, c'était citoyen, groupe de citoyens ainsi qu'entreprise ou association. Donc, voila, je pense qu'il y a tout intérêt à évidemment, au vue de l'expérience de cette année, à penser autrement les deux dispositifs et en faisant fusionner certainement le fait qu'il faut peut être s'adresser indistinctement à tout le monde et en terme de participation, c'est seulement en rajoutant un peu de temps que l'on peut justement avoir le temps d'aller contacter les différentes structures, de discuter avec elles, de faire de la communication efficace et de ne pas se reposer seulement donc sur les outils de communication que vous avez utilisés. »

Monsieur le Maire déclare : « Nous partageons les mêmes objectifs, on est d'accord. » puis il donne la parole à M. SAINT-PASTEUR qui déclare : « Je vais trancher dans mon intervention parce que vous avez également répondu, en partie. Saluer les trois associations qui sont retenues, qui sont connues, qui sont trois pépites pessacaises. Je vais vous lire in-extenso ce que j'avais écrit et qui va certainement rejoindre vos propos. Le budget participatif et l'appel à projet « Pessac Durable » se distinguent par la nature des dépenses qu'ils sont censés accompagner mais il est assez évident que les deux dispositifs auraient mérité d'être mieux articulés, voir fusionnés. Rien n'interdit qu'une part de fonctionnement soit engagée sous réserve de la cadrer clairement. Il est possible aussi de flécher une part du budget participatif sur les enjeux de développement durable, c'est aussi une autre option que vous semblez évoquer. Sur les trois projets retenus, la dimension de sensibilisation est forte ce qui prouve que soumettre à un vote non pas en passant par un jury aurait participé justement à cet effort de sensibilisation qui est véhiculé

par les projets qui sont soumis à cet appel à projet « Pessac Durable ». Cela illustre l'erreur d'exclure, une nouvelle fois je me permets de l'énoncer, les associations du budget participatif. Avec 7 000 €, ce qui est relativement peu, ces associations vont certainement faire beaucoup et c'est pourquoi, nous voterons en faveur de cette délibération, plus pour la qualité des projets qui sont proposés que pour le dispositif en tant que tel mais s'il advenait à être mutualisé, pour une fois nous y serions favorable à cette mutualisation.

Monsieur le Maire déclare : «Voyez, je vous y amène à la mutualisation. »

Monsieur le Maire donne la parole à M. GUILLEMOTEAU qui déclare : « Je voudrais juste en profiter Monsieur le Maire pour ajouter subrepticement que le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine consacre une séance entière demain aux questions de transitions énergétiques et de développement durable. C'est une première en France, donc nous devrions consacrer autour de 200 millions d'euros à cette question. Evidemment ce n'est pas du tout à la même échelle mais c'est dire que l'ensemble des collectivités se trouve particulièrement concerné par toutes ces problématiques. »

Monsieur le Maire déclare : « Et c'est une excellente chose, je l'ignorais donc c'est une très bonne annonce. Très intéressante, effectivement, que toutes les collectivités fassent de même, l'État et les États. »

M. GUILLEMOTEAU déclare : « Cela va s'appeler « Néo Terra ».

Monsieur le Maire déclare : « « Néo Terra ?» D'accord. Je sais que le Conseil Régional travaille déjà avec Acclimaterra. Mais oui, qu'on préserve déjà la terre qu'on a sans en parler d'une nouvelle et vous avez raison ».

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les 3 lauréats de l'appel à projets Pessac Durable 2019 en faveur de la transition écologique :
 - SPUC Handball pour son projet de SPUC Handball éco-responsabilité afin de réduire l'empreinte écologique des activités du club ;
 - EPI'SOL pour son projet de création d'un espace de mixité sociale et intergénérationnelle autour du Jardin du Bois des Roses ;
 - Ecosite du Bourgailh pour son projet de biodiversité citoyenne pour générer une dynamique citoyenne de préservation, de développement et de connaissance de la biodiversités des habitations.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent aux projets lauréats de l'appel à projets Pessac Durable 2019 en faveur de la transition écologique et à verser les subventions nécessaires à leur mise en œuvre à savoir 3 500 € pour le SPUC Handball, 2 500 € pour EPI'SOL et 1 000 € pour l'Ecosite du Bourgailh.

Monsieur LANDREAU ne prend pas part au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019_204 : Exercice 2019 - Décision Modificative n°1

Monsieur YAHMDI déclare : « Donc en ce qui concerne cette délibération, alors pour être assez rapide, nous avons une section de fonctionnement qui va être modifiée à hauteur de 72 000 € environ. Je vais vous donner rapidement les montants les plus significatifs. Donc nous avons dans le cadre de cette décision modificative : 20 000 € qui sont consacrés à l'achat de gourdes dans le cadre de l'opération « Pessac sans plastique ». Nous avons également 23 000 € qui concernent la Cité Frugès pour le guide conférencier et puis le montant le plus important c'est le complément de subvention pour le SPUC Handball en vue de la montée, donc un montant de 50 000 €. Et puis, nous avons également une opération d'ordre puisque le transfert en investissement de la subvention qui était attribuée dans le cadre notamment du PIG, va partir de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Alors en ce qui concerne les recettes de fonctionnement, nous avons un remboursement sur des frais de nettoyage sur l'avenue de Bougnard puisqu'il y a des choses en tout cas qui on était reconfigurées pour un montant à peu près de 20 000 €. Nous avons aussi tout un tas de subventions qui arrivent notamment de la Région Nouvelle-Aquitaine pour 10 000 € donc c'est le soutien au sein du

territoire, nous avons les subventions de Bordeaux Métropole pour 5 000 € concernant le Printemps du Bourgailh. Une autre subvention de la Direction Région de l'Action Culturelle pour plus de 3 000 €. Donc voila pour les montants les plus significatifs concernant la section de fonctionnement. Et puis là pour le coup une véritable incidence concernant la section d'investissement. Je vais commencer par les dépenses tout d'abord, des équipements scéniques et mobiliers divers pour le Royal : 107 000 € et puis deux opérations extrêmement importantes qui ont déjà été soulignées par Monsieur le Maire tout à l'heure dans le cadre de l'action métropolitaine, donc nous avons 580 000 € qui vont être consacrés à la transformation du terrain synthétique de Bougnard en terrain naturel puisqu'ils vont accueillir à partir de l'année prochaine Pessac Rugby et nous avons le football américain qui se déplace sur Romainville, sur le terrain central de Romainville, notamment pour accueillir les compétitions puisque les terrains doivent être homologués et il y a aussi à prendre en considération la présence d'une tribune. Nous avons également, tout à l'heure Monsieur le Maire le rappelait, la transformation du terrain synthétique du SPUC Foot avec la mise en place d'un terrain synthétique en liège pour 100 000 € et puis dernière opération assez importante, c'est la transformation d'un terrain qui est situé sur la plaine des sports de Saige, juste derrière le COSEC que nous avons transformé donc en terrain synthétique pour un montant de 400 000 €. Alors, nous finançons toutes ces opérations à partir d'un report en fait qui n'avait pas été comptabilisé pour un montant d'1 700 000 € quasiment. Donc ça faisait parti en fait, des reports à nouveau que nous avions voté au budget et donc il y avait une partie qui n'avait pas été inscrite comptablement donc c'est plutôt une bonne nouvelle. Et donc cela nous permet de proposer cette décision modificative qui est assez importante.

Monsieur le Maire déclare : « Oui c'est rare que l'on trouve 1,5 ou 1,6 K€ comme cela, qui avaient été votés mais qui n'avaient pas été intégrés comptablement donc effectivement on en a toujours l'usage de sommes que nous retrouvons systématiquement. Pour le terrain, juste je précise pour le terrain synthétique de Bougnard, pas de Bougnard, de Bellegrave à 100 000 €, ce n'est pas la totalité de l'enveloppe, c'est un début d'enveloppe. Je crois qu'il faudra compléter sur le budget 2020 pour pouvoir le faire sur l'été 2020. »

Monsieur le Maire donne la parole à M. LANDREAU qui déclare : « Simplement pour signaler qu'effectivement dans cette décision modificative, il y a également un budget supplémentaire alloué aux projets qui avaient été présentés par le CESEL ici même, pour la lutte contre les îlots de chaleurs dans les écoles ? Donc, c'est la retranscription en tout cas pour l'instant budgétaire et avant la fin de l'année en terme opérationnelle et de projet, du projet du CESEL qui a été proposé en février à ce même conseil municipal. »

Monsieur le Maire déclare : « Qui vient en plus de ce qui a été voté au titre du budget participatif ? Voilà, donc tout ça ce cumule. D'accord. »

Monsieur le Maire donne la parole à M. SAINT-PASTEUR qui déclare : «Une demande de précision par rapport à ce que vous avez avancé sur l'accompagnement de la montée du SPUC à hauteur de 50 000 €. Juste savoir un peu le cadre ? Je vous concède que j'ai eu des petits soucis de téléchargements sur la décision modificative, je n'ai pas tous les éléments, juste une demande d'explications. »

M. YAHMDI répond : « Je vais plutôt laisser mon collègue, Guy BENEYTOU, vous parler un peu du SPUC Handball. »

Monsieur le Maire donne la parole à M. BENEYTOU qui déclare : « Oui M. SAINT-PASTEUR, ce n'est pas exactement la montée. C'est accompagner le club vers une phase de sports de haut niveau. Enfin, de haut niveau, d'un niveau beaucoup plus haut pour pouvoir accéder on va dire dans les deux ou trois saisons à venir à peu près où Mérignac se situait l'année dernière c'est à dire en deuxième division. Voilà, accompagner le club, c'est l'aider à se structurer pour obtenir cet objectif là. Voilà. »

Monsieur le Maire déclare : « C'est un projet sportif que nous accompagnons. Pour l'instant, ils ne sont pas encore montés. Nous espérons que grâce notamment à ce supplément, au vue de la volonté du club de s'investir pleinement, qu'ils pourront accéder

à la Nationale 2. C'est ça ? C'est ce qu'on dit, Nationale 2, c'est ça ? Division 2, pardon. Ils sont en N1, ils passeraient en D2. Très bien. Pour les filles. Oui, pour les filles. »

Le Conseil Municipal décide d'approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2019 qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, aux sommes exposées dans l'annexe jointe à la délibération.

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes DEBAULIEU, CURVALE, TOURNEPICHE, DESPAGNE et MULLER et MM. SARRAT, DUBOS, DESPUJOLS, HAURIE, GUILLEMOTEAU et SAINT-PASTEUR votent contre.

aff n°DEL2019 205 : Exercice 2019 - Répartition n°3 des crédits de subventions Monsieur le Maire déclare : « Alors juste avant que M. YAHMDI prenne la parole, il y a une somme qu'il convient de rajouter. Nous avons eu l'ensemble des éléments comptables que nous attendions après la transmission de l'ordre du jour. Nous avions l'an dernier une discussion et un accord avec le FCPA qui relevait d'une situation budgétaire un peu compliquée. Nous avions dit que nous les accompagnerions dans leur effort de redressement sous forme de deux subventions distinctes. Une dotation en 2018, une autre en 2019. Celle de 2019, qui donc l'a fait, a permis d'apurer la totalité des comptes du FCPA devait s'appuver à la fois sur les états comptables et budaétaires. Ce que nous attendions, nous l'avons obtenu tout récemment et sur un état sportif, une activité sportive qui permette d'envisager sereinement une suite. Les éléments ont été transmis, j'ai moi-même eu une rencontre avec Guy BENEYTOU avec les responsables du FCPA, il y a de cela quelques jours. Nous avons été pleinement rassurés sur l'état de santé du club et sur ses ambitions pour les années qui viennent notamment au service de l'ensemble des jeunes, et un peu moins jeunes, mais enfin surtout des jeunes du quartier du Haut-Livrac. Donc les choses sont bien entendues et nous avions décidé de les doter de 12 500 € au titre de l'année 2018. Des précédentes subventions faisaient état de 4 150 € qui ont été votées, que nous avons voté ici même. Donc je propose que nous inscrivions le solde donc c'està-dire 8 350 € lors de cette répartition n°3 des crédits de subventions. 8 350 € donc supplémentaires au profit du FCPA au titre du rattrapage, de la régularisation de l'ensemble de son activité et le fait qu'ils soient complètement maintenant remis dans les rails et nous envisagerons, nous aurons à en reparler certainement. Nous envisagerons la suite de son activité, notamment le fait qu'il monte parce qu'il au niveau de l'équipe Senior en Régionale c'est ça ? Et donc ils ont des résultats sportifs tout à fait bons cette année ce qui montre que les choses sont bien orientées. C'est aussi un club structurant pour le quartier. Donc 8 350 € qu'il convient de rajouter au profit du FCPA et c'est une chose que je dis à l'oral et que je vous demande d'intégrer à la fois dans la délibération et dans votre décision de vote. »

Monsieur le Maire donne la parole à M. YAHMDI : « Donc ça vient modifier le total qui était à 286 000 €, auquel il faut rajouter 8 350 €, je vous laisserais faire le calcul. Alors, je vais juste rapidement parler de la partie subventions d'équipements puisque là on retrouve ce dont parlait tout à l'heure ma collègue D. POUSTYNNIKOFF notamment dans le cadre du PIG puisque nous avons les subventions qui sont versées à la rénovation énergétique et à la lutte contre l'insalubrité pour un montant de 14 454 € et cela concerne cinq familles pessacaises. Ensuite, en ce qui concerne les subventions de fonctionnement, nous avons un montant de 286 000 € et la subvention la plus importante c'est le versement de la subvention à l'établissement Jeanne d'Arc Assomption. Nous avons ensuite une subvention qui est extrêmement importante pour les centres sociaux de Pessac dans le cadre de la mutualisation puisque nous avons à travers la Convention Territoriale avec la CAF, un montant de 10 000 € qui sera versé notamment pour la coordination de la mutualisation. Voilà, pour les montants les plus significatifs. Et puis, bien sur Infodroits, la subvention annuelle de 10 300 € pour les permanences et je présenterai en fin de conseil la délibération qui accompagne ce montant là. »

Le Conseil Municipal décide de procéder à la répartition des crédits de subventions

Conseil municipal du 8 juillet 2019

page n°28

conformément au tableau joint en annexe à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019 206: Exercice 2019 - Pertes sur créances irrécouvrables

Monsieur YAHMDI déclare : « C'est une délibération assez classique puisqu'il s'agit de présenter le montant des pertes sur créances irrécouvrables. Donc, le 21 mai 2019, Monsieur le Trésorier principal a transmis deux états de produits communaux qu'il n'a pu recouvrer de 2013 à 2019, et qui se décomposent comme suit : une créance admise en non-valeur pour un montant de 197 852 € et puis créance éteinte pour $405 \in$, soit un total de 198 258 €. Ce qu'il faut tenir compte surtout dans cette délibération c'est les 190 $000 \in$ qui correspondent aux parts sociales détenues par la Ville au sein de la SEM AGIR qui est en cours de liquidation. »

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter l'admission en non-valeur, pour un montant de 197 852,57 €, des produits communaux précités.
- de prendre acte du montant des créances éteintes qui s'élève à 405,80 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019_207 : Exercice 2019 - Répartition du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes - Canton 1 de Pessac

Monsieur YAHMDI déclare : « Ce que je vous propose, justement pour aller plus vite, c'est peut-être de regrouper les deux délibérations puisque nous sommes dans la même configuration sur le Canton 1 et sur le Canton 2. Donc, il s'agit de la répartition du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes. En ce qui concerne le Canton 1, tout d'abord, le montant du FDAEC attribué cette année à la commune de Pessac s'élève à 80 349 € . Et en ce qui concerne le Canton 2, le montant s'élève à 90 990 €. Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver, pour la partie de la commune relevant du canton 1, l'affectation de la dotation du FDAEC aux opérations inscrites dans le tableau annexé à la délibération,
- de solliciter auprès du Département, au titre de ce même canton, le versement d'une subvention de 80 349,00 € pour la réalisation de ces investissements,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019_208 : Exercice 2019 - Répartition du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes - Canton 2 de Pessac

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver, pour la partie de la commune relevant du canton 2, l'affectation de la dotation du FDAEC aux opérations inscrites dans le tableau annexé à la délibération,
- de solliciter auprès du Département, au titre de ce même canton, le versement d'une subvention de 90 990,00 € pour la réalisation de ces investissements,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019_209 : Adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales

Monsieur YAHMDI déclare : « Alors, conformément aux dispositions du décret 2018-189 du 1^{er} Août 2018, les différentes administrations publiques (État, collectivités territoriales et établissements publics) ont l'obligation de mettre à disposition de leurs usagers, un service de paiement en ligne pour l'ensemble de leurs créances. Compte-tenu du volume des Conseil municipal du 8 juillet 2019

recettes annuelles de la Ville, cette obligation prend effet à compter du 1er juillet 2019. A cette fin, la Direction Générale des Finances Publiques a développé un service gratuit de paiement en ligne dénommé TIPI. Ce service permet aux usagers des collectivités adhérentes le paiement CB ou prélèvement uniquement par l'intermédiaire du gestionnaire de télé-paiement de la DGFIP, des créances ayant fait l'objet de titres exécutoires via un portail dédié. Ce dispositif améliore également l'efficacité du recouvrement par le comptable public des recettes qui y sont éligibles. Donc la DGFIP, prend en charge tous les frais de fonctionnement liés au système gestionnaire de paiement. En revanche, la commune aura à sa charge le coût de commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire. Donc pour se faire, une convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales doit être signée entre la commune et la DGFIP. Cette adhésion est générale mais sa mise en œuvre se fera par natures de produits. Donc rapidement pour vous donner un exemple de paiement qui pourra être payé en ligne, nous pouvons avoir des impayés, donc la possibilité d'avoir des impayés par exemple au niveau de l'@ccueil unique. Donc, cantines scolaires, etc... La possibilité aussi de pouvoir payer des loyers en ligne ou par exemple en ce qui concerne le marché, les places concernant le marché. Donc c'est une facilité en tout cas qui est offerte aujourd'hui et qui va dans le bon sens. »

Le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer au service de paiement en ligne TIPI des recettes publiques locales pour les titres pris en charge à la Trésorerie.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer avec la DGFIP la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service ainsi que tous les actes liés à cet engagement.
- de prendre en charge les coûts du commissionnement interbancaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019_210 : Convention financière entre la Ville de Pessac et l'association Collectif Pessac Téléthon

Madame GAU déclare : « Effectivement l'association Collectif Pessac Téléthon a été créée en 2018 et a pour objet de rassembler les différents événements organisés sur la ville de Pessac afin de collecter des dons pour l'association Française de Myopathie (l'AFN) qui lutte contre les maladies neuromusculaires, les maladies génétiques rares, la mucoviscidose, la maladie d'Alzheimer ou le diabète. Cette nouvelle association souhaite organiser entre autre une manifestation de type repas dansant en fin d'année 2019. Et cette action nécessite pour l'association de constituer un fond de roulement pour gérer le décalage entre les dépenses d'organisation liées à cette action et les recettes récoltées pendant le Téléthon provenant de la vente de produits et de dons. En effet, certaines dépenses doivent pouvoir être honorées avant la perception des produits. La Ville souhaite intervenir pour soutenir cet événement et répondre de ces difficultés à deux titres : la mise à disposition d'un équipement municipal pour la réalisation de la manifestation, la salle Bellegrave donc, et l'octroi d'une aide de trésorerie remboursable afin de payer en amont de la manifestation les prestataires nécessaires au déroulement de cette action caritative. S'agissant d'un projet précis répondant à un intérêt public et n'intervenant pas dans le champ économique, la ville de Pessac souhaite accorder une aide financière de 4 000 € remboursable notamment en cas de dissolution de l'association ou de cessation de l'activité Téléthon, qui permettra à l'association de se constituer progressivement un fond de roulement au fur et à mesure des exercices comptables. Compte tenu des objectifs partagés de la commune et de l'association, il convient de définir les modalités de l'octroi de cette aide financière entre la ville de Pessac et l'Association Collectif Pessac Téléthon précisant les engagements respectifs des deux parties en présence autour de cette manifestation. »

Le Conseil Municipal décide:

- d'approuver les termes de la convention financière entre la ville de Pessac et l'association

Collectif Pessac Téléthon.

- d' autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019_211: Villa Clément V - Construction d'une maison des associations - avenants n°1

Monsieur MARTIN déclare : « Il s'agit ici d'avenants pour les lots n°3 (charpente, couverture, tuile, zinguerie), modification de charpente afin de pouvoir installer les organes de machinerie et de ventilation. Le lot n°5 (menuiseries métalliques) pour installer un garde corps réclamé par le bureau de contrôle. Le lot n°6 (plâtrerie, isolation intérieure, cloisonnements, faux plafonds) pour l'habillage de gaines aérauliques dont le diamètre est trop important pour passer dans les faux plafonds et le lot n°9 (plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation, climatisation et extincteurs) pour modifier l'implantation des groupes de climatisation prévus au rez-de-chaussée dans le jardin et qu'on va mettre en toiture terrasse pour diminuer les désagréments du voisinage. L'ensemble de ces avenants représente une somme d'un peu plus de $10~000~\in$, $10~782~\in$ très exactement ce qui est marginal par rapport au montant de l'opération et qui est absorbé par le budget prévu en divers et imprévus comme je vous l'explique à chaque conseil. »

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la passation de l'avenant n°1 au marché 18025C conclu avec la société AOUITAINE MAISON BOIS
- d'approuver la passation de l'avenant n°1 au marché 18025EB conclu avec la société SPEMETAL
- d'approuver la passation de l'avenant n°1 au marché 18025F conclu avec la société M.A. DÉCORATION
- d'approuver la passation de l'avenant n°1 au marché 18025I conclu avec la société PUEL GÉNIE CLIMATIQUE.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire quitte la séance et donne la présidence à Monsieur MARTIN.

aff n°DEL2019_212 : Restructuration et extension de la salle de spectacle « Le Royal » - avenants n°2

Monsieur MARTIN déclare : « Pour ce dossier et comme lors du dernier conseil, nous avons quelques avenants. Trois en l'occurrence, parfois en plus value, parfois en moins value et le solde de ces avenants quand on fait les plus et les moins est de 5 600 € HT. Il s'agit de demandes des utilisateurs de carrelages et de la faïences dans les toilettes, en remplacement des revêtements prévus initialement et la fourniture d'un chariot de stockage pour déposer les gardes corps amovibles des tribunes. Ces petits ajustements sont à des coûts tout à fait maîtrisés puisque pour cette opération encore nous resterons totalement dans l'enveloppe budgétaire alloué à ce projet de restructuration complète pour cette salle du Royal. »

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la passation de l'avenant n°2 au marché 18026A conclu avec la société SORENOBAT ;
- d'approuver la passation de l'avenant n°2 au marché 18026K conclu avec la société GENICLIME Sud-Ouest ;
- d'approuver la passation de l'avenant n°2 au marché 18026L conclu avec la société HUGON.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019_213 : Travaux d'entretien et de réparation du patrimoine bâti communal - avenant n°2 au marché 15057H

Monsieur MARTIN déclare : « Il s'agit ici d'un avenant à notre marché pour les travaux d'entretien et de réparation du patrimoine bâti communal et qui concerne le lot plomberie. C'est un marché à bons de commande qui sera échu au 31 décembre de cette année mais nous avons eu de nombreuses interventions, il est nécessaire d'augmenter le montant maximum du marché pour les interventions effectuées d'ici la fin de l'année en particulier pour les urgences. Nous vous demandons donc de voter une augmentation du marché plomberie à hauteur de 12 000 €. »

Le Conseil Municipal décide d'approuver la passation de l'avenant n°2 au marché 15057H conclu avec la société Aquitaine Serrurerie Plomberie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019_214 : Marché de gestion énergétique, de maintenance et de rénovation des installations thermiques des bâtiments communaux - avenant n°12 au marché 07059

Monsieur MARTIN déclare : « Voici le dernier avenant. Pour cette dernière année, il convient de supprimer l'installation de chauffage de l'école Jean Cordier, ce qui a été fait au 15 mai du fait des travaux de restructuration et d'agrandissement de l'école. Évidemment, une nouvelle installation de chauffage sera mise en place pour la rentrée, pour la nouvelle période de chauffe à partir des vacances de la Toussaint.»

Le Conseil Municipal décide d'approuver la passation de l'avenant n°12 au marchés 07059 conclu avec la société ENGIE COFELY ;

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire revient et reprend la présidence de la séance.

aff n°DEL2019_215 : Marché d'exploitation des installations thermiques - Attribution du marché

Monsieur MARTIN déclare : « Il s'agit d'un sujet important puisqu'il s'agit du nouveau contrat de chauffe pour une durée de dix ans. Donc, la dernière fois on était sur douze ans, là, on a choisi de le faire pour dix ans parce qu'il semble que juridiquement douze ans, cela a un petit peu de mal à passer. Comme pour le dernier contrat, le marché est composé de la fourniture et la gestion du combustible et de l'énergie nécessaire au chauffage et à l'eau chaude sanitaire, ce que l'on appelle le P1, les prestations d'exploitation de conduites d'entretien, d'astreintes, de maintenances préventives et correctives des installations, le P2 et les prestations de gros entretiens et de renouvellement des installations avec une garantie totale qui est le P3. La date d'effet de ce marché est fixée au 1er septembre 2019 et nous avons jugé les offres des deux candidats sur deux critères. Un premier critère : la valeur technique pour 60% avec les moyens humains mis à disposition pour la gestion de l'énergie, les moyens humains et matériels affectés au suivi du contrat, l'engagement dans un plan de progrès dédié à la ville de Pessac et les actions prévues en terme de protection de l'environnement, de qualité et de sécurité. Donc 60 % pour ce critère. Et donc le prix pour 40 %, c'est-à-dire le prix global et forfaitaire et les coefficients de marges sur la fourniture et la sous-traitance. Au terme de l'analyse des offres, le jury a choisi à l'unanimité la société ENGIE COFELY qui est notre prestataire actuel qui est la mieux disante et répond à tous les critères de jugement préalablement définis avec 93,54 points sur 100 possibles. Soit un écart de près de 9 points avec l'autre concurrent. Je voudrais également préciser que ce contrat 2019/2029 représente un montant global de 684 720 € par an, HT soit près de 100 000 € de moins que le contrat 2007/2019 puisqu'on était 780 135 € par an alors même que le nombre de m² chauffés est plus important et qu'on a intégré des installations de climatisations, de ventilations et des contrôles réglementaires supplémentaires dans le nouveau contrat. Donc c'est plutôt une bonne affaire pour la ville. »

Monsieur le Maire donne la parole à Mme CURVALE qui déclare : « Oui, alors donc vous venez de nous expliquer qu'il s'agit de lancer le nouveau marché, et effectivement vous avez raison de souligner qu'on ne fait plus quère désormais de marchés d'aussi longue durée que dans le passé. Ce qui peut d'ailleurs se comprendre, si on se projette à dix ou à douze ans, je pense que chacun voit bien, y compris à titre individuel, à quel point tout ce qui est du domaine de l'énergie sans parler de ce qui va se passer au niveau climatique va entrer dans une période mouvante. Je regrette particulièrement pour un marché dont vous venez de rappeler qu'il est très important pour la ville, qu'on n'est iustement rien du tout en annexe, aucunes iustifications de l'analyse des offres ni d'ailleurs pas vraiment d'explications, de pourquoi il était impossible de pratiquer l'allotissement puisqu'après tout cela concerne des prestations, Certaines sont de natures différentes et cela concerne plusieurs bâtiments. On peut se dire qu'il pourrait y avoir plusieurs lots. Alors je m'appuierais notamment sur des exemples de marchés différents qui ont été passés et par la ville de Bordeaux et par le Département de la Gironde, ce sont des marchés en tout cas pour le Département de la Gironde d'une durée beaucoup plus courte, de six ans qui prend la forme d'un marché public de performance énergétique. Qui est désormais un type de marché différent de celui que vous nous proposez et qui va bien plus loin qu'une clause d'intéressement puisqu'il est assorti de plan de progrès. Et la ville de Bordeaux s'est calée sur le même type de démarche et le Département a pratiqué l'allotissement, ce qui lui permet de ne pas travailler qu'avec un seul prestataire et dans le domaine de l'énergie, cela me paraît plutôt une bonne chose. Donc, pour ces différentes raisons, je m'abstiendrais. »

M. MARTIN déclare : « Madame CURVALE, je viens de consulter les services pour savoir si juridiquement on pouvait vous donner le rapport d'analyse des offres. Bon, de manière à ne pas refaire la CAO en conseil municipal, vous comprendrez bien que ce n'est pas possible, mais juridiquement ce n'est pas possible. Donc, moi ce que je peux vous dire, alors concernant les lots, on a fait ce choix effectivement de ne pas allotir. Voilà, on est très satisfait de la réponse d'ENGIE COFELY d'abord comme je vous l'expliquais parce qu'on est à 100 000 € de moins que le marché précédent par an. Mais également parce qu'il y a des marges de progrès. Il y a un plan de progrès important et effectivement je pensais qu'on pourrait parler de ce plan de progrès parce que c'est quand même une évolution importante pour ce marché. Alors dans ce plan de progrès, il y a la mise en œuvre de chaudières à condensation. Il y a une mise en place de télé-gestion sur sept nouveaux sites. Il y a le remplacement des circulateurs existants par des modèles à vitesses variables. Il y a la remise à niveau des installations solaires. Il y a la sensibilisation des usagers, avec une campagne d'affichage à l'attention des utilisateurs, la diffusion au niveau des scolaires du primaire d'un quide « J'apprends l'énergie », l'organisation d'une journée d'information sur le développement durable. Il y a le raccordement, et c'est ça c'est très important, de certaines installations de la ville sur le réseau de chaleur de Saige, la mise en place d'une flotte de véhicules hydrogènes, la création d'une chaufferie biomasse sur le site du Bourgailh, la mise en place d'une pompe à chaleur sur l'Oasis à Saint-Lary etc, etc ... L'accompagnement et la mise en place d'un protocole également ISO-5001 ou IMP-MVP. Donc, voila effectivement le plan de progrès. Nous n'avons pas choisi effectivement l'option de l'allotissement. On pense que c'est préférable de conserver un seul prestataire. C'est notre choix, voila. Je prends acte du fait que vous souhaitiez vous abstenir sur cette délibération. » puis il donne la parole à M. LANDREAU qui déclare : « Oui, je rajouterais simplement, parce qu'il est possible que j'ai mal compris votre prise de parole. Effectivement Eric MARTIN l'a rappelé, il y a et c'était la façon dont nous avons conçu le cahier des charges même l'engagement sur un plan de progrès, qui représente d'ailleurs un coefficient de notation très important puisque c'est le critère technique qui prévalait dans le choix de l'entreprise. C'est pour montrer encore une fois que le plan de progrès qui est en fait, pour vulgariser un peu pour tout le monde, l'engagement que nous demandons aux candidats quant à l'amélioration de la conduite des installations . C'est le principe même de la transition énergétique, c'est la meilleure énergie, celle qu'on ne consomme pas. On essaie d'être le plus efficace possible, et ça ce n'était pas le cas

auparavant à Pessac, c'est pour ça que je n'ai pas très bien compris la comparaison que vous faisiez avec Bordeaux. On est tout à fait dans des types de marchés à performance avec intéressement, du type du marché de Bordeaux, etc ... Donc ça c'est très important effectivement à bien comprendre et je rajouterais... Oui, oui, j'entends bien, j'entends bien. Non mais c'est pour ça que je précise, c'est pour ça que je le reprécise pour vous. Il n'y a pas d'animosité envers vous. Et je précise même pour aller au bout de la démarche, pour montrer l'ambition que nous avons en matière énergétique, que ENGIE comme d'ailleurs dans tout marché en matière d'intéressement, avec performance et intéressement. ENGIE en l'occurrence qui est donc du coup le lauréat, s'est engagé sur des performances pour chaque installations pessacaises, pour chaque bâtiment dont ils auront la gestion demain. Ils ont des engagements à respecter contractuellement en fonction du plan de progrès qu'ils ont également proposé, sinon ils seront en faute contractuellement. Donc, c'est encore une fois pour bien montrer l'ambition que nous avions en publiant ce cahier des charges-là pour celui qui a le marché . »

Mme CURVALE déclare : « Juste une question. Pour l'analyse des offres, je comprends. Mais par exemple, pour le cahier des charges, cela était impossible d'en avoir un résumé en annexe ? Vous comprenez que là, c'est quand même un marché qui engage pour longtemps etc.... Et on n'a absolument aucun élément. Donc, moi je vous ai cité les autres marchés, ville de Bordeaux ou Département, bien parce que là effectivement, j'ai pu trouver des éléments y compris pour la ville de Bordeaux qui mentionnaient ces plans de progrès. Bon, il reste le choix de ne pas allotir ce marché, pour lequel je n'ai pas la même vision mais vous m'avez dit que c'était votre choix. Et juste pour finir une question de curiosité, l'importance des marchés, c'est aussi d'avoir en Mairie des techniciens compétents et experts pour le suivre, la technicienne qui était l'experte en énergies étant partie à Bordeaux Métropole. Est-ce qu'elle est actuellement remplacée et est-ce que vous aurez un service énergies plus étoffé ? »

M. MARTIN qui déclare : « Oui Madame CURVALE, le cahier des charges il est public sur « marchéspublicsaquitaine.fr ». Écoutez, faites nous la demande et puis on vous donnera effectivement le cahier des charges. Dans tout les cas, je vous ai fait un résumé effectivement surtout du plan de progrès. Il me semble que c'est quand même la partie la plus importante. »

Monsieur le Maire donne la parole à **M. SARRAT** qui déclare : « En tant que membre de la commission, je vais dire deux mots quand même parce que je me sens un peu concerné dans ce débat. Bon, le choix de l'allotissement a été le vôtre. Mais faire la comparaison entre une commune comme Pessac et le Département cela ne me semble pas le rapprochement le plus judicieux. Ce que je voulais dire, Monsieur MARTIN vient de le dire, c'est que quand même, le prestataire actuel qui va donc être repris, c'était l'ancienne majorité qui avait fait ce choix, a toujours montré ses compétences. On a toujours été satisfait. Monsieur MARTIN vient de dire, le plus important n'a peut être pas assez été entendu, mais je le redis, c'est $100\ 000\ \in\ d'économies\ et\ avec\ d'avantages\ de\ surfaces\ à\ chauffer. Quand on a dit ça, on a tout dit. »$

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat d'exploitation des installations thermiques de la Ville pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} septembre 2019 avec l'attributaire suivant : ENGIE COFELY, 4 route de Bassens CS99003 33306 Lormont Cedex

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Abstention de Mme CURVALE

aff n°DEL2019_216 : Fourniture et installation d'aires de jeux, d'équipements sportifs de loisirs, de terrains multisports, d'ateliers de fitness sur les espaces communaux - Attribution des marchés

Monsieur MARTIN déclare : « Il s'agit ici d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les accords cadres à bons de commandes sans minimum ni

maximum avec les attributaires suivants. Donc ID VERDE pour les jeux pour espaces verts, HUSSON INTERNATIONAL et COLAS Sud-Ouest ensemble pour les équipements de sports loisirs et les aires multisports. »

Le Conseil Municipal décide :

- d' autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats d'appels d'offres ouvert en accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum avec les attributaires suivants :

Lot 1 (jeux pour espaces verts) : ID VERDE SASU – 8 chemin Clément Laffargue – ZI Malleprat à Martillac (33650)

Lot 2 (équipements de sports loisirs, aires multisports ou éléments multisports) : Groupement conjoint HUSSON INTERNATIONAL (mandataire) — Route de l'Europe — BP 1 à Lapoutroie (68650) / COLAS Sud-Ouest (cotraitant) - Agence Bordeaux Rive Gauche -200 avenue Marcel Dassault à Mérignac (33703)

Ces contrats sont d'une durée d'un an à compter de leur notification et seront reconductibles chaque année pour une même durée dans la limite de 4 ans.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019_217 : Travaux de terrassements et d'aménagements paysagers sur divers sites - Attribution du marché

Monsieur MARTIN déclare : « Comme pour la délibération précédente, il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer un accord cadre à bons de commande avec un montant maximum de 300 000 € avec la société ESPACE PAYSAGE D'AQUITAINE à Eysines pour des travaux d'aménagements paysagers ou la transformation d'espaces verts. C'est-à-dire des travaux de terrassement, des travaux horticoles, de plantation, d'arrosage, et de VRD si nécessaire. »

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché travaux de terrassements et d'aménagements paysagers avec l'attributaire suivant :

ESPACE PAYSAGE D'AQUITAINE - 23 avenue de la Forêt - ZAC Mermoz à Eysines (33320) L'accord cadre est conclu pour une période d'un an à compter de sa notification et reconductible chaque année pour la même durée dans la limite de 4 ans.

Le montant maximum annuel est de 300 000 € HT soit 1 200 000 € HT pour l'ensemble de la période.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019_218 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation et le suivi pour l'extension et la restructuration du groupe scolaire Georges Leygues - Attribution du marché

Monsieur MARTIN déclare : « Tout est dit dans le titre. Donc, il s'agit d'un marché d'étude que nous vous proposons d'attribuer à SETEC ORGANISATION, mandataire d'un groupement conjoint d'entreprises. SETEC ORGANISATION dont la direction régionale de Sud-Ouest est à Bordeaux. »

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat d'études Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'extension et la restructuration du groupe scolaire Georges Leygues avec l'attributaire suivant :

SETEC ORGANISATION, Direction Régionale Sud-Ouest, mandataire du groupement conjoint d'entreprises (42-44 rue Général de Larminat – 33000 Bordeaux) pour un montant de 38 800,00 € H.T. pour la tranche ferme (du diagnostic au scénario à retenir), de 42 225,00 € H.T. pour la tranche optionnelle 1 (Programmation/AMO - loi MOP), de 170 750,00 € H.T. pour la tranche optionnelle 2 (Programmation/AMO - Marché Global de Performance).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019_219 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation et le suivi de la construction d'une piscine municipale - Attribution du marché

Monsieur MARTIN déclare : « Donc, même délibération que la précédente, mais cette fois ci pour la construction d'une piscine municipale sur le site de Cazalet. Donc, en remplacement effectivement de la piscine Caneton et nous vous proposons d'attribuer ce marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'entreprise CEG, mandataire d'un groupement d'entreprises et qui se trouve à Suresnes. »

Monsieur le Maire donne la parole à M. GUILLEMOTEAU qui déclare : « Juste une question. Vous évoquez des questions juridico-pratiques, pour avoir fait le choix là-aussi de ne pas allotir. Moi, je suis toujours un peu gêné quand on décide de ne pas allotir. C'est toujours mieux d'allotir, mais j'imagine que vous ne me contredirez, pas parce que ça laisse la place à des petites entreprises du tissu économique. C'est toujours plus intéressant. Là, vous évoquez une véritable question juridique et j'aimerais en connaître les raisons. Est-ce que vous avez une véritable raison là-dessus ? »

Monsieur le Maire donne la parole à M. MARTIN qui déclare : « La réponse est dans la délibération. Selon moi, il n'est pas prévu de décomposition de lots. Le retour à l'allotissement risquant de rendre difficile l'exécution des prestations. Il est évident que pour une assistance à maîtrise d'ouvrage, décomposée en lots cela me paraît tout à fait farfelu. Enfin, là pour le coup, excusez-moi. »

Monsieur le Maire déclare : « C'est l'assistance à maîtrise d'ouvrage. D'accord, c'est bon. On a éclairé M. GUILLEMOTEAU. La lumière est apparue, tout va bien. »

Monsieur le Maire donne la parole à Mme CURVALE qui déclare : « Mais même pour une AMO, après tout, on pourrait avoir différents types d'expertises. A moins que l'AMO réunisse tout mais ce n'est pas sur ce sujet que j'avais prévu d'intervenir. Donc, là aussi la délibération est très succincte, on ne sait pas les orientations qui vont être données dans cette AMO. Et surtout, en tout cas dans le peu d'éléments que j'ai pu trouvé, on voit que les critères d'attribution donnent la même pondération. Je ne crois pas que ça soit rappelé dans la délibération. La même pondération pour la valeur technique que pour le prix et ça, je trouve ça, vraiment dommage que pour la construction, l'AMO qui va accompagner la programmation d'un équipement qui est particulièrement important pour une commune qui est celui d'une piscine. Voilà et j'en profite pour dire que j'ose espérer qu'on aura dans les orientations données à l'AMO, le fait d'examiner le recours à des piscines dites naturelles, écologiques. Voilà, comme ce qui se fait à Bègles par exemple. »

Monsieur le Maire donne la parole à M. MARTIN qui déclare : « Alors, accompagner peut-être pas, peut-être pas, parce que si vous avez bien lu la délibération, la tranche ferme c'est du diagnostic au scénario à retenir et c'est des tranches optionnelles qui parlent effectivement de la programmation et du suivi ensuite de la réalisation. Donc, pour l'instant on n'en est vraiment qu'au scénario. Alors, encore une fois, comme on n'en est qu'au scénario, je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui. On a défini l'endroit où on allait construire cet équipement. On sait que c'est à Cazalet, à l'emplacement des anciens bâtiments du service technique des Sports qui seront démolis prochainement. Et donc, après derrière, c'est en fonction des scénarios qu'on va nous proposer, qu'on choisira effectivement le nombre de lignes dans la piscine, le type d'équipements, s'il y a un espace ludique ou pas, les extérieurs. Ça va dépendre effectivement des scénarios que l'on va nous proposer. Donc, je ne peux vraiment pas vous en dire plus aujourd'hui et je ne vois pas comment dans la délibération on aurait pu en dire plus. »

Monsieur le Maire déclare que c'est un beau projet qui va être lancé. « Plébiscité par les citoyens et les conseils citoyens concertés. Ce projet structurant aura l'intérêt d'occuper une friche, une localisation tout à fait pertinente et plus tard s'étudiera le niveau d'ambition pour l'ouverture pour qu'il y ait au moins tous les services offerts par la piscine Caneton et bien sûr au-delà. Car il faut penser que le Stade nautique n'est pas de toute première jeunesse. Il faut penser aussi à sa suite. »

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat d'études Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une piscine municipale sur le site de Cazalet avec l'attributaire suivant :

CEG (40 boulevard Henri Sellier - 92150 Suresnes), mandataire du groupement conjoint d'entreprises pour un montant de 36 850,00 \in H.T. pour la tranche ferme (du diagnostic au scénario à retenir), de 37 125,00 \in H.T. pour la tranche optionnelle 1 (Programmation/AMO - loi MOP), de 203 100,00 \in H.T pour la tranche optionnelle 2 (Programmation/AMO - Marché Global de Performance).

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes DEBAULIEU, TOURNEPICHE, DESPAGNE, MULLER, CURVALE et de MM. SARRAT, DESPUJOLS, GUILLEMOTEAU, DUBOS, SAINT-PASTEUR et HAURIE

aff n°DEL2019_220 : Constitution d'un groupement de commandes de droit commun pour l'équipement en défibrillateurs automatisés externes (D.A.E.)

Monsieur MARTIN déclare : « Bordeaux Métropole propose donc la création d'un groupement de commandes pour l'achat de défibrillateurs. Il est demandé au Conseil Municipal que la ville de Pessac puisse y adhérer sachant que ça nous permettra par effet de seuils de réaliser des économies. Le groupement de commandes se fait donc avec Bordeaux Métropole, Ambares, Bègles, Bordeaux, Le Taillan-Médoc et donc Pessac si vous l'acceptez. J'avais noté quelques précisions. Il y a 19 défibrillateurs à Pessac aujourd'hui qui sont des défibrillateurs automatiques c'est-à-dire qu'il y a une assistance vocale qui guide l'utilisateur, qui limite le besoin de formations. Il y a des visites de contrôle qui sont annuelles et non pas tri-annuelles comme dans la plupart des collectivités. Et des précisions quand même, il va y avoir une évolution réglementaire pour les bâtiments de catégorie 3 qui doivent être équipés au 1^{er} janvier 2020. Puis les établissements de catégorie 4 en 2021 et les catégories 5, c'est-à-dire tous les ERP, en 2022 c'est-à-dire qu'on devrait avoir plus de 60 sites équipés avec un investissement de 85 000 €, à peu près vers cette période là. Donc, le marché en cours sera dénoncé en septembre pour une prise d'effet du nouveau marché au 1^{er} janvier. »

Monsieur le Maire déclare : « 60 sites équipés et puis après, il faut que chacun puisse avoir la capacité à repérer des signes et en même temps à utiliser des défibrillateurs qui sont à un usage extrêmement simple. Une association d'étudiants en médecine, en pharmacie, en dentaire je crois qui s'appelle « Choquez-nous » dont on a eu le bénéfice de leurs interventions sur plusieurs manifestations pessacaises ces derniers mois notamment une manifestation sportive. Et on en parlait effectivement avec Emmanuel MAGES, ça serait intéressant que nous puissions envisager une collaboration notamment dans le cadre périscolaire pour que les enfants eux-mêmes puissent utiliser les défibrillateurs, repérer et utiliser les défibrillateurs qui sont apparemment adaptés aux facultés d'un enfant de 6 ans. C'est l'association qui le dit, donc ça veut dire que n'importe qui peut le faire. Et Patricia GAU me rappelle qu'on a eu le label « Notre commune a du cœur » pour le nombre de défibrillateurs que l'on met à disposition. Donc, on continue dans cette lignée. » Le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer au groupement de commande
- d'accepter les termes de la convention constitutive de groupement
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- d'autoriser le coordonnateur à signer les avenants à la convention constitutive
- d'autoriser le coordonnateur à signer les marchés à intervenir pour le compte de la commune
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés le concernant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019_221 : Création des missions de référents déontologue, laïcité et alerte

Madame PAVONE déclare : « Afin de renforcer les connaissances et le respect des obligations déontologiques, la loi du 20 avril 2016 crée un droit pour les agents à consulter un référent déontologique. La mission de ce référent est d'apporter conseils, assistance aux agents sur des questions de déontologie, le texte réglementaire ainsi qu'éventuellement des analyses de situations personnelles.

Une circulaire du 15 mai 2017 relative aux principes de laïcité prévoit un référent laïcité. Il prévoit que celui-ci soit désigné dans chaque collectivités. Celui-ci accompagne les agents et les encadrants dans l'exercice de leurs fonctions en matière de laïcité.

Et enfin, le décret du 19 avril 2017, crée la procédure de lanceur d'alerte éthique qui peut être le référent déontologie. Celui-ci permet à une personne de signaler ou de révéler des faits concernant un crime, un délit, une violation grave de la loi, une menace pour l'intérêt général. Pour le signalement, le lanceur d'alerte doit avoir été témoin ou avoir personnellement connaissance des faits signalés. Il est tenu à une obligation de confidentialité et n'est pas pénalement responsable ni d'ailleurs l'auteur du signalement. En ce qui concerne la procédure, les autorités établissent une procédure pour le recueil de ces signalements.

Vous avez plusieurs niveaux d'alertes. Le premier niveau d'alerte est en interne, les alertes sont signalées auprès des supérieurs hiérarchiques, de l'employeur ou du référent déontologique. En externe, l'alerte peut être signalée aux autorités administratives, judiciaires voire une divulgation publique. Cette procédure prévoit bien sûr la garantie et la protection du lanceur d'alerte et des auteurs du signalement.

Il est proposé que ces trois missions soient confiées à deux agents. La saisine se fera via une adresse messagerie Internet dédiée. L'évaluation du dispositif se fera au bout d'une année de fonctionnement. Cette délibération permet de créer les missions et des arrêtés individuels désigneront les différents référents. La formation de ces référents est prévue par le CDG et une diffusion de l'information sera faite auprès des agents. »

Monsieur le Maire déclare : « Je trouve ce dispositif tout à fait remarquable. C'est vraiment quelque chose d'extrêmement intéressant dans la protection de nos libertés et de la nécessaire vertu dont il faut faire preuve dans les institutions publiques. » puis il donne la parole à M. GUILLEMOTEAU qui déclare : « Oui, les questions d'exemplarité, à la fois pour les agents et les élus, sont des questions tout à fait essentielles. Et vous avez raison de le souligner. La Région s'est dotée au bénéfice de cette loi d'un déontologue et il nous est quelques fois d'un grand secours. Donc, je voterais d'enthousiasme cette proposition. » Le Conseil Municipal décide :

- de créer une mission de référent déontologue, de référent laïcité et de référent alerte éthique.
- de permettre la désignation d'un ou plusieurs agents pour assurer la continuité de ces missions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019_222 : Renouvellement du contrat de la chargée de structure du centre d'accueil collectif de mineurs de l'Oasis

Madame JUILLARD déclare : « Depuis le 1^{er} septembre 2014, le poste de chargée de structure du centre d'accueil collectif des mineurs de l'Oasis est pourvu par un agent contractuel. Devant la complexité des missions de ce poste et notamment son éloignement de Pessac, il n'a pas été possible de le confier à un agent lauréat d'un concours de catégorie B de la fonction publique territoriale. Le projet de délibération permet de proposer un renouvellement de contrat à l'agent en poste qui assure ses missions avec professionnalisme et disponibilité. Ce contrat sera de trois ans. Cependant, si l'agent est toujours en poste au 1^{er} septembre 2020, son CDD deviendra automatiquement un CDI. » Le Conseil Municipal décide de pourvoir à ce poste à temps complet par un agent contractuel de catégorie B conformément à l'article 3-3 de loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

pour une durée de trois ans. Si le contrat se prolonge au-delà du 1^{er} septembre 2020, il deviendra un contrat à durée indéterminée en application de l'article 3-4 II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019_223 : Évolution de l'organisation du temps de travail des agents de certains services suite à l'évaluation du dispositif de gestion des temps

Madame PAVONE déclare : « Il s'agit de l'évaluation sur l'organisation du temps de travail qui a été mise en place en 2018. Donc, cette évaluation a permis de vérifier l'adéquation et les objectifs que nous souhaitions mettre en place. Donc c'est 40 rendezvous qui ont été faits dans les différents services et vous avez notamment certains services qui ont souhaité voir leurs systèmes de gestion évoluer vers un autre mode d'organisation et vous avez le tableau des variations. Certains passent d'horaires variables à horaires fixes et certains passent d'horaires fixes à horaires variables. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme DEBAULIEU** qui déclare : « Est-ce qu'on pourrait avoir l'avis du comité technique ? »

Madame PAVONE déclare : « On a eu un avis favorable sur l'ensemble des modifications en fonction des services parce que c'était demandé à la fois par les agents et à la fois par les services dans la globalité. »

Monsieur le Maire déclare : « Donc le comité technique était pour. »

Le Conseil Municipal décide :

1/ Modification des organisations de travail de certains services

L'organisation du temps de travail des agents des Directions et services ci-après est modifiée comme suit :

A compter du 1^{er} septembre 2019 :

Horaires fixes :

- Police municipale – agents d'accueil

Les agents de ce service auront des plannings fixes à 36h15 sans variation d'une semaine sur l'autre, répartis sur 4,5 jours avec le lundi matin non travaillé.

Horaires variables :

- Direction Jeunesse et vie étudiante Pessac Animation chargée de structure
- Direction des sports service administratif
- Cabinet secrétariat

A compter du 1^{er} janvier 2020 (à la demande du service) :

- Direction Relations Usagers - Vie citoyenne

Les agents de ces services auront des plannings à 35h15 dans une amplitude journalière comprenant des plages obligatoires où la présence de tous les agents est requise, ce qui représente 4 heures par jour minimum, et des plages variables sur lesquelles les agents sont présents en fonction des besoins du service ainsi que des missions propres à l'agent et à ses obligations personnelles. Les plannings pourront être organisés sur 4,5 jours ou 5 jours

Dans ce type d'organisation, il y a un système de recueil des temps automatisé de type badgeuse physique ou virtuelle.

2/ Modification ou précision des règles de gestion

A la demande des agents concernés, en accord avec l'encadrement, et afin de simplifier les opérations de régularisation, la borne horaire de la plage variable en catégorie C et B non encadrant est portée à 17h45 contre 17h30 aujourd'hui.

Journées 8	3h 9h	30 11h	า30 1	4h 1	6h 17h	45
LMMJV	Plage variable	Plage fixe	Plage variable	Plage fixe	Plage variable	
	variable		variable		variable	

A la demande de l'ensemble des parties au projet, la règle ci-après est précisée :

- « A partir de janvier 2018, les agents auront 25 jours de congés annuels et jusqu'à 2 jours de congés de fractionnement selon les conditions légales d'octroi :
 - 1 jour de fractionnement s'ils posent entre 5 et 7,5 jours de congés annuels entre le 01/01 et le 30/04 et/ou le 01/11 et le 31/12 de l'année civile considérée.
 - 2 jours de fractionnement s'ils posent au moins 8 jours de congés annuels entre le 01/01 et le 30/04 et/ou le 01/11 et le 31/12 de l'année civile considérée. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019_224 : 2ème édition de l'Opération Pessac Propre du 21 septembre 2019

Monsieur le Maire donne la parole à M. LANDREAU qui déclare : « Effectivement, il s'agit d'une délibération qui vise à adhérer à la charte qui est proposée par l'association du même nom, qui s'appelle « World Cleanup Day », qui est une association internationale d'où le nom anglais, qui vise simplement à adhérer à la charte et aux principes mêmes, aux valeurs de l'association. La ville de Pessac est la seule ville qui en 2018 s'est liée à cette association pour organiser l'opération « Pessac Propre » qui vise vraiment à sensibiliser les jeunes et les moins jeunes à cette problématique de déchets et du coup, de réduction à la source. C'est bien ça où est l'objectif. C'est une prise de conscience qui est souhaitée. On a réalisé, Emmanuel MAGES le sait également, cette année la première édition « World Cleanup Day Pessac Propre » scolaire avec les écoles maternelles et primaires de Pessac. Et en 2019, l'événement sera le 21 septembre proposé dans quatre lieux. Notamment, plutôt sur le centre ville, une opération sur le Campus, une opération au Bois de Saint-Médard tout près du Haut-Lévêque et enfin évidemment sur le Bourgailh avec une village associatif pour promouvoir les bonnes pratiques en la matière. Et c'est la grande nouveauté de cette année, c'est de proposer à toutes associations, de riverains ou non, de pouvoir organiser plus localement, dans une rue, dans un petit quartier, des opérations de « Pessac Propre » avec un point de rencontre ensuite au Bourgailh avec ce village écocitoyen qui vous sera proposé pour essaimer les bonnes pratiques. C'est vraiment notre objectif de sensibiliser, d'éduquer, à la transition écologique dans tous ses aspects et notamment cette année sous la thématique « Pessac sans plastique » puisque c'est une opération qui s'intègre pleinement à notre ambition de faire de Pessac un territoire sans plastique dans un horizon de court terme. »

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association World CleanUp Day,
- d'approuver les termes de la convention avec Bordeaux Métropole pour la distribution de composteurs en bois
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019_225: Agence d'urbanisme (A'Urba) - Approbation de la convention annuelle 2019 - Versement de la subvention 2019

Monsieur le Maire déclare que c'est la convention qui fait suite au débat qu'il y a récemment eu sur le secteur de Bacalan. Puis il donne la parole à **Monsieur CAPOT** qui déclare : « Effectivement, la présente délibération est destinée à assurer l'approbation de la convention annuelle avec l'A'Urba au titre des missions définies par l'article L 132-6 du Code de l'Urbanisme. Pour 2019, la ville de Pessac en liaison avec la Métropole a souhaité engager une réflexion sur un quartier périurbain de Pessac, qui est le quartier de Bacalan. Quelles sont les caractéristiques de ce quartier de Bacalan ? Il possède un certain nombre d'espaces qui ont de véritables qualités environnementales, paysagères, de zones humides, des sites d'agriculture, des pépinières d'agriculture ainsi que les jardins maraîchers de l'association Terres d'Adèles, des fonciers de grandes tailles d'une façon générale. Ces

atouts, sur le plan du paysage, sont aujourd'hui mis en danger par ce que les urbanistes appellent le mitage, c'est-à-dire en fait la division foncière sur des grands terrains pour la construction de maisons individuelles. Pourquoi sur de grands terrains ? Et bien, parce que le quartier n'est pas desservi par les réseaux primaires notamment en matière d'assainissement, eaux pluviales et eaux usées. Et que par ailleurs, et par conséquent, les droits à construire sont faibles sur ces parcelles. Pour éviter et pour conserver les grandes entités paysagères qui restent encore intactes sur ce site, la ville s'est engagée dans deux directions. D'une part, faire assurer une veille foncière donnant la priorité aux acteurs publics sur ce quartier via l'EPF. Et deuxièmement, lancer une réflexion du secteur sur la vocation naturelle du site au regard notamment d'un certain nombre de préoccupations environnementales mais également de questions transversales que l'on retrouvent dans les objectifs de la Métropole qui sont par exemple l'agriculture urbaine et les circuits courts. Classiquement cette étude est divisée en deux parties. Un diagnostic dans un premier temps, et deuxièmement des hypothèses programmatiques avec une caractéristique un peu particulière pour cette étude-là s'agissant de l'Agence d'urbanisme, c'est que la réflexion sera co-construite avec les riverains et les habitants du quartier de Bacalan dans le cadre d'un certain nombre d'opérations de participation à l'élaboration du projet. »

Monsieur le Maire donne la parole à Mme CURVALE qui déclare : « Cette délibération est donc l'occasion de revenir sur le secteur de Bacalan et comme vous l'aviez en effet annoncé lors d'une réunion organisée il y a environ un mois, avec Bordeaux Métropole, l'Établissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine, des riverains, des habitants de Bacalan, le syndicat de quartier. Il y a le lancement donc de cette étude confiée à l'Agence d'urbanisme. Donc, je voudrais juste revenir sur trois points : la vocation naturelle du secteur telle qu'elle est décrite dans la délibération et ses conséquences sur le diagnostic envisagé et les scénarios, les hypothèses programmatiques dont vous venez de parler qui seront envisagées à l'issu du diagnostic. Donc, vous souhaitez que l'étude privilégie la vocation naturelle du secteur et dans le texte de la délibération, cette vocation naturelle est identifiée dans une parenthèse qui cite « l'agriculture urbaine, des jardins partagés et ou des parcs publics ». Autrement dit une nature qui est déjà aménagée, à vocation maraîchère ou de loisirs. Il manque donc dans la liste une autre option, celle qui serait justement à vocation seulement naturelle et qui consisterait à envisager l'hypothèse de préserver une ou plusieurs zones de quiétude pour la faune et la flore sans les dérangements liés à une fréquentation par du public ou par une activité de type maraîchage. D'autre part, le sol dans ce secteur là, n'est en fait pas adapté pour de l'agriculture urbaine. Il est sableux, il est acide et il a fallu à l'association Terres d'Adèles quasiment une dizaine d'années, peut-être un peu moins, pour enrichir le sol de la parcelle. Et encore cette association n'a pas pour unique objet de faire du maraîchage. Elle a en fait d'autres activités qui font qu'il ne s'agit pas pour le salarié de l'association ou les personnes y intervenant de vivre de cette activité. Donc ce n'est pas adapté à l'installation de maraîchers qui voudraient vraiment vivre de leurs activités sur ce type de sol ou alors il faudra qu'ils attendent de nombreuses années avant que le sol puisse produire, Alors cette façon d'envisager la vocation naturelle du site, donc plutôt à vocations agriculture urbaine ou parcs ou jardins, se traduit logiquement dans la méthodologie que nous retrouverons dans l'étude confiée à l'A'Urba. Le diagnostic est présenté comme un diagnostic paysager mais pas comme un diagnostic environnemental écologique qui engloberait l'étude du sol, et un inventaire faune/flore. Et pourtant, vous l'avez vous même cité Monsieur l'adjoint, les zones humides de ce secteur de Bacalan jouent un rôle important. Elles sont là, juste citées dans une parenthèse, plutôt sous l'appellation de « contraintes du site ». Alors c'est vrai que c'est une contrainte mais ca serait mieux de les voir comme un potentiel puisque ce sont des zones humides importantes pour le rôle quelles jouent et dans la parenthèse, elle sont dans les contraintes à côté des lignes hautes tensions. Alors là, je vous l'accorde, nous sommes tout à fait d'accord, ces lignes hautes tensions sont bien des contraintes dans ce secteur-là. Donc pour finir, je voudrais proposer de mentionner le fait de compléter par une étude alors je dis écologique au sens large, mais de l'étude du sol jusqu'à cette approche faune/flore, zones humides qui serait en lien avec celle de l'A'Urba

et qui compléterait son diagnostic. Et cette possibilité, elle peut être explorée du côté de Bordeaux Métropole qui a justement une convention avec notamment l'association « Cistude Nature ». Alors peut-être que la Direction de la Nature de Bordeaux Métropole, a d'autres conventions. En tout cas, l'association « Cistude Nature » que j'ai réussi à joindre me dit au'elle peut intervenir par le biais de cette convention justement pour ce type d'études. Et elle a l'habitude de travailler avec un hydrogéologue qui pourra étudier les zones humides, le sol du secteur, etc. Donc voila, pour conclure, je pense vraiment que ça enrichirait l'étude de s'appuyer sur cette possibilité là qui à priori ne coûte rien à la ville puisaue la convention existe déià avec Bordeaux Métropole. Vous vous souvenez au'en 2014, la Métropole avait lancé « 55 000 hectares pour la nature » qui venait compenser l'opération « 55 000 logements », sachant que là, dans la nature, on intégrait effectivement du maraîchage et ce type d'activités. Mais il semble qu'aujourd'hui ce soit déjà 18 000 hectares de ces 55 000 hectares qui soient déjà artificialisés sur le territoire de la Métropole. Donc, il y a vraiment urgence à faire des diagnostics complets, pour bien éviter là où c'est encore possible de donner dans l'artificialisation et de ne pas préserver des zones complètement naturelles. Je ne dis évidemment pas sur la totalité du site, je ne prétends pas faire le diagnostic, mais enfin là au moins où on pourrait le faire, dans l'intérêt de la qualité de vie à la fois à Pessac, à la Métropole et de cette préservation de la biodiversité des zones humides et du rôle qu'elles jouent pour l'eau. »

Monsieur le Maire déclare : « Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur le sujet ? Alors sur le fait qu'il faudrait intégrer zone de quiétude ou zone tout simplement laissée à la nature sans qu'elle ne soit dérangée, moi, je ne suis pas du tout opposé au fait qu'on le mentionne. Ca fait partie des éléments qui pourraient, d'ailleurs, qui très certainement, figureront. On peut effectivement rajouter à l'intérieur de la parenthèse, cet élément là et je veux bien fait droit à cette demande là qui va tout à fait dans le sens que nous souhaitons. Sur ensuite, quider l'A'Urba dans le nom des partenaires, on pourra citer effectivement « Cistude Nature » que je connais pour les avoir rencontrés et qui m'ont très bien accueillis d'ailleurs au Haillan où ils ont leur base. C'est des personnes tout à fait de qualité avec lesquelles la Métropole travaille et avec lesquelles un certain nombre d'acteurs pessacais travaillent également. Donc, je ne verrais que des avantages effectivement à ce que l'A'Urba s'adjoigne les compétences ainsi établies. Surtout si en plus, ça ne coûte rien ni à l'A'Urba, ni à la ville de Pessac, nous aurions tort de nous en priver. Moi je pense qu'il y a un moment, on ne peut pas se substituer à ceux à qui ont confie la mission, on leur donne un cahier des charges général. On peut rajouter comme vous l'avez suggéré les éléments naturels, le fait qu'il puisse y avoir le maintien d'une zone purement naturelle sans intervention humaine. Après sur le reste, on peut leur glisser qu'ils peuvent travailler avec « Cistude Nature » mais on va leur laisser le soin de nouer cette relation. En revanche, ce que je voudrais dire et qui va tout à fait dans le même sens, c'est que cette étude ne sera pas l'alpha et l'oméga du travail qui sera fait sur Bacalan. C'est un démarrage, souvenons-nous de ce que nous avons dit dès le début et ce que je me suis employé à dire auprès des comités de quartier et des habitants. C'est qu'il n'y a pas de projets pré-établis et nous souhaitons regarder les différents champs du possible. Nous orientons sur ce qui a notre préférence. Mais nous ne nous interdisons pas de regarder différents sujets, de manière à ce que nous puissions nourrir la concertation qui suivra. Alors, comme vous le comprenez bien, cette concertation ne pourra pas avoir lieu à l'issue de cette première étude puisqu'on va tomber en pleine période pré-électorale. Donc, ce n'est pas très favorable à ce moment-là. Donc, on attendra que les élections soient passées pour pouvoir faire, quelque soit d'ailleurs la majorité en place. Je pense qu'il est préférable que les choses soient envisagées simplement après les échéances électorales pour que nous puissions là mener une véritable concertation dans laquelle la ville pourra s'adjoindre également d'autres partenaires (Cistude Nature) mais d'autres sans doute également et pas simplement l'A'Urba, dont ce n'est pas d'ailleurs la vocation première que d'assurer une concertation large. Donc, ils vont faire une première étude avec quelques acteurs, pas tous les acteurs mais quelques acteurs, pour établir déjà un premier faisceau de possibilités. »

Monsieur le Maire donne la parole à M. CAPOT qui déclare : « Madame CURVALE, je pense que dans votre intervention, vous sous-estimez un peu la question qui relève purement de l'urbanisme. On a vraiment un secteur qui est menacé par le mitage. Les règlements de zonage, les règlements de zone même si aujourd'hui ils ne permettent pas une densification importante du quartier et que les droits à construire sont faibles, ils n'empêchent pas pour autant la possibilité de diviser à l'occasion de successions ou autres, de diviser ces entités foncières qui sont précieuses effectivement. Et donc, il convient dans un premier temps et c'est le sens de l'étude d'ailleurs qui envisage les hypothèses, d'abord un diagnostic et des hypothèses programmatiques. Il sera nécessaire aussi de travailler sur la destination des sols à terme et de les inscrire dans les documents planificateurs. »

Monsieur le Maire donne la parole à Mme CURVALE qui déclare : « Donc, j'ai bien entendu ce que vous acceptiez de rajouter. Tout ce qui était « zone de quiétude pour la faune et la flore ». J'entends aussi tout à fait qu'à ce stade, on ne va pas imposer tels ou tels partenaires, quelque soit par ailleurs sa qualité. Il n'empêche que pour le moment dans le diagnostic, il est juste écrit « urbains, paysagers et fonctionnels » et donc en fait, je trouverais plus rassurant qu'on y rajoute un terme. Alors je ne sais pas si « diagnostic écologique, environnemental » est le bon terme, mais où on parle aussi d'une intervention d'un hydrogéologue et structures, associations, ce que vous voulez en tout cas d'une expertise capable de faire ce type de diagnostic intégrant aussi cette approche des zones humides plus comme des potentialités que comme des contraintes. Un peu ce cycle de l'eau sur le secteur. Je vous laisse trouver le terme adéquat. »

Monsieur le Maire déclare : « Non. mais on ne le trouvera pas. Parce que ie ne peux pas faire droit à votre demande. Parce que là, on contraint trop notre partenaire. Notre partenaire est justement le seul habilité à savoir les services qu'il va s'adjoindre. Donc, on peut le lui glisser, on peut lui dire mais on n'a jamais fait par le passé, jamais avec l'A'Urba je ne pense pas que l'A'Urba ait l'habitude de se faire, dans ses conventions, qui ont une récurrence avec l'ensemble des villes avec lesquelles l'A'Urba conventionne. Il n'est pas imposée à l'A'Urba tels ou tels partenaires. L'A'Urba dit je peux faire ou je ne peux pas faire et s'adjoint selon les compétences qu'elle a en interne telles ou telles compétences complémentaires. Mais ca ne clora pas le débat. On est dans un démarrage, je veux dire on est vraiment dans un démarrage et je pense aujourd'hui que contrairement à ce que l'on a parfois pu laisser entendre auprès des riverains, que le pire serait de ne rien faire. Le pire serait de ne rien faire. C'est-à-dire de laisser ce mitage s'installer petit à petit avec des espoirs se nouer, avec après des situations inexplicables et c'est la raison pour laquelle la maîtrise foncière telle qu'elle est envisagée aujourd'hui avec l'EPF est une bonne chose. Sachant que je rappelle qu'il n'y a pas d'obligation pour les propriétaires actuels à vendre, il n'y aucunes obligation et d'ailleurs il peut même arriver qu'il n'y ait pas d'ententes en cas de vente s'ils trouvent des acheteurs à des montants bien supérieurs que ceux que l'EPF est prêt à débourser ou non pour le compte de la Métropole. Donc, on est vraiment dans quelque chose qui est un démarrage. On met en place l'ensemble des outils pour pouvoir se donner les movens de faire quelque chose de cohérent et le pense dont on pourra être fier dans quelques années. Mais si on ne fait rien, pour le coup, on ne sera pas fier de notre inertie. Donc, je mets au voix en rajoutant dans la délibération (agriculture urbaine, jardins partagés et/ou parcs publics, zone de quiétude pour la faune et la flore.) Donc, on rajoute ce que Madame CURVALE a proposé à l'exclusion des moyens que vous souhaitiez imposer à l'A'Urba. »

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention annuelle déterminant la déclinaison du programme d'actions pour l'année 2019, la subvention de 25 000 € allouée et l'échéancier correspondant à savoir :
 - 50 % à la signature de la convention,
 - 25 % au 15 septembre de l'année 2019,
 - 25 % au 15 décembre de l'année 2019,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annuelle avec l'A'Urba.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

aff n°DEL2019_226 : Locaux 11 avenue Pierre Castaing - Renouvellement du bail administratif avec le Rectorat de Bordeaux

Monsieur CAPOT déclare : « Pour les trois délibérations qui viennent, vous me permettrez d'aller très vite. La présente délibération concerne donc un bail administratif avec le Rectorat de Bordeaux, pour une propriété qui appartient à la ville de Pessac au 11 avenue Pierre Castaing. Ces locaux sont loués au Rectorat depuis 2004, le bail administratif car c'est un bail administratif entre deux personnes de droit public est arrivé à échéance le 31 mars 2019 et il est reconduit pour une durée de trois ans pour un loyer annuel de 9 836,06 €. Vous remarquez que dans l'article 14 du bail, la ville s'engage à engager un certain nombre de menu travaux au profit du preneur. »

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le renouvellement du bail conclu avec le Rectorat de Bordeaux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019_227 : Cession de la propriété sise 19 avenue Pierre Wiehn

Monsieur CAPOT déclare : « Cette propriété a fait l'objet déjà d'une délibération du conseil municipal confiant la vente à l'étude de Maître Garibal dans le cadre d'une vente interactive. Il se trouve que le premier acquéreur n'a pas donné suite à son intention d'acquérir. Donc, la procédure a du être renouvelée et donc conformément aux mandats de recherche et auprès des acquéreurs, le notaire a agit en fait comme un agent foncier c'est-à-dire qu'en fait, il met en vente le bien et il sélectionne les acquéreurs, il fait visiter les locaux. Le prix consenti au profit d'un nouvel acquéreur qui s'appelle Monsieur Mohamed BEN KHALED, le prix arrondi net vendeur est de 432 860 € au profit de la commune dans la mesure où le cabinet notarial prélève 5 % de commissions pour l'établissement de la vente. Le projet de M. BEN KHALED est la réalisation d'un cabinet de naturopathes et de trois logements.»

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme DEBAULIEU** qui déclare : « *J'allais poser la question mais Monsieur CAPOT a répondu. On voulait savoir quel en serait l'usage.* » Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser la cession de la propriété cadastrée DP 313 à M. BEN KHALED ou tout autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée aux conditions mentionnées - d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Abstention de Mme CURVALE

aff n°DEL2019_228 : Rue de la Poudrière - Convention de mise à disposition avec ENEDIS

Monsieur CAPOT déclare : « Il s'agit d'une délibération dans le cadre d'une convention au profit d'ENEDIS pour installer un poste de transformation à l'angle de la Rue de la Poudrière et du Chemin de la Princesse. Le terrain d'assiette de cet ouvrage appartient à la ville qui a consenti un bail emphytéotique à la société GOLF ESPACE. La Ville restant propriétaire, c'est la raison pour laquelle le Conseil Municipal est appelé à voter pour autoriser cette installation. »

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition au profit d'ENEDIS aux conditions mentionnées :
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019_229 : Délégation de Service Public - Centre Équestre Pessac Romainville - Création d'une carrière de dressage et modalités de règlement de la redevance annuelle d'exploitation

Monsieur BENEYTOU déclare : « Par délibération du 11 juillet 2016, la ville a confié la gestion du Centre équestre à la SAS les Écuries de l'Iule. Ce dernier a souhaité aménager à ses frais une carrière de dressage d'une dimension de 60x25 mètres sur une zone, je précise, qui était dépourvue d'arbres et pour un montant de 68 800 € HT. Cet équipement sera intégralement amorti à la fin de l'actuelle délégation de service public et entrera de fait dans les biens de retour. C'est pour ça qu'il faut voter cette délibération. Je tiens à rappeler que la ville s'était engagée à réaliser une carrière de compétition sur le site. Ce projet est en cours de développement. Par ailleurs, l'article 6, chapitre 4 de la convention prévoit une redevance annuelle de 15 000 € versée par le délégataire en contrepartie de la mise à disposition du site. Dans un souci de maîtrise de ces flux de trésorerie, le délégataire émet le souhait de régler cette redevance sous forme de deux échéances semestrielles. Par cette délibération, je vous demande d'approuver l'avenant ci-joint et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer. »

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avenant n°2 à la convention de Délégation de Service Public,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Abstention de Mme CURVALE et de M. HAURIE

aff n°DEL2019_230 : Participation de la commune au fonctionnement de l'école privée Jeanne d'Arc Assomption au titre de l'année 2019

Monsieur MAGES déclare : « En application des articles L.442-5 et R.442-44 du Code de l'Éducation, les dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées sous contrat d'association avec l'État doivent être prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public. La part des dépenses à prendre en compte est déterminée par la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012. Dans le cadre de cette compétence obligatoire, la Ville de Pessac verse chaque année une contribution à l'Association de Gestion des Établissements Assomption (AGEA) pour le fonctionnement des classes maternelles et élémentaires, conformément à la convention de participation, approuvée lors du Conseil Municipal du 9 octobre 2017. Au titre de l'année 2019, cette contribution s'élève à 202 157 €. »

Le Conseil Municipal décide d'approuver le versement d'une subvention de 202 157 € à l'Association de Gestion des Établissements Assomption au titre de l'année 2019.

Mme PAVONE ne prend pas part au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019 231 : Restaurant administratif Roger Cohé - Tarifs 2019

Monsieur MAGES déclare : « La Ville gère le restaurant administratif Roger Cohé, à l'attention des agents municipaux et du Centre Communal d'Action Sociale. Il délivre, en rythme annuel, près de 20 000 repas. Sur convention, cette structure peut également accueillir les personnels de divers organismes d'intérêt public ou d'administrations implantés sur le territoire de la commune. Les tarifs proposés pour l'exercice 2019 demeurent identiques à ceux de l'année précédente. »

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les grilles tarifaires proposées à compter du 1^{er} septembre 2019,
- d'autoriser Monsieur le Maire à dénoncer les conventions existantes et à signer les nouvelles conventions avec des organismes d'intérêt public et administrations accueillis.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019_232 : 22ème édition du Festival Vibrations Urbaines - Tarifs 2019 Monsieur MARROT déclare : « Du 29 octobre au 3 novembre 2019, se tiendra la 22ème édition du festival des « Vibrations Urbaines ». Fort du succès des 21 éditions précédentes, cette manifestation reconnue comme un véritable temps d'expression des cultures urbaines et des festivités pour la jeunesse, proposera de nombreuses activités sur différents lieux de la commune en passant par la salle Bellegrave, le campus universitaire, l'artothèque ou encore le cinéma Jean Eustache. En outre, cette édition sera l'occasion pour les Pessacais de redécouvrir la salle du Royal totalement rénovée. Ce festival reste un temps de valorisation du travail éducatif réalisé pendant l'année sur les pratiques amateurs des jeunes. Afin de toucher un large public et de permettre des rencontres entre différentes cultures, certaines activités sont en accès libre. Seuls les temps forts font l'objet d'une tarification spécifique ouvrant des droits d'entrée ou de participation qu'il convient de fixer pour l'édition 2019. Ces tarifs que vous avez sous les yeux restent inchangés par rapport à l'année précédente. »

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifs de l'édition 2019 des Vibrations Urbaines
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les éléments relatifs à la mise en œuvre des activités de ce festival.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019_233 : Tarifs et programmation de la saison, des événements culturels et des actions de médiation 2019/2020

Monsieur DULAURENS déclare : « Il s'agit de valider la grille tarifaire pour la prochaine saison culturelle. L'ensemble des tarifs est maintenu pour la prochaine saison. Il n'y a eu aucune augmentation ces dernières années. La saison 2019/2020 compte comme la saison dernière, 20 spectacles dont un spectacle d'ouverture de saison, 14 spectacles tout public et 4 spectacles jeune public. Nous avons toujours de nombreuses manifestations gratuites dont toutes les actions de médiation. »

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les grilles tarifaires détaillées,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à l'ensemble de la programmation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019_234 : Dispositif Pass'Senior - Convention de partenariat avec le C.C.A.S.

Monsieur DULAURENS déclare: « Porté par le CCAS de la ville, le Pass'Senior est un dispositif qui s'adresse à toutes personnes, âgées de 60 et plus, vivant sur la commune de Pessac. Il s'inscrit donc pleinement dans l'orientation politique visant à communiquer avec ce public, à ouvrir les connaissances, les intérêts des personnes âgées sur la vie culturelle. Alors d'un montant de 5 € fixé par le CCAS, le Pass'Senior sera délivré par le Pôle Autonomie Santé. Un seul Pass'Senior est délivré par personne. Il se présente sous la forme d'un petit chéquier composé de coupons numérotés et non cessibles. Il permet soit d'accéder directement à un spectacle, soit de bénéficier d'un tarif préférentiel. Afin d'acter le partenariat entre la ville et le CCAS autour de ce dispositif et de pouvoir ainsi le mettre en œuvre, il est nécessaire bien sûr d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention. Au niveau du Kiosque Culture et Tourisme, le Pass'Senior est considéré uniquement comme un mode de paiement. »

Monsieur le Maire donne la parole à M. SAINT-PASTEUR qui déclare : « Juste une petite remarque, il est toujours un peu indélicat d'avoir une offre qui est déjà présentée de façon très détaillée sur les supports de la ville alors que la délibération n'est pas actée et qu'elle est beaucoup plus sibylline. Donc sur la forme ce n'est pas terrible mais sur le fond, c'est plutôt une évolution positive. Monsieur le Maire, si vous me le permettez, c'est quand

même quelque chose qui n'est pas forcément remarquable. Vous faites la communication d'un dispositif sans même qu'il ne soit acté en conseil municipal au préalable. C'est quand même quelque chose qui n'est pas une bonne chose par rapport à ce que doit être cette instance.»

Monsieur le Maire déclare : « Oui. Ça sera peut-être ... non, ça ne m'émeut pas beaucoup, parce que ça n'a jamais ému les anciennes majorités qui se sont succédées ici. Donc ce n'est pas un souci que j'estime majeur mais bon libre à vous bien sûr d'avoir cette position-là. Et quand j'étais à votre place, il m'est sans doute arrivé d'ailleurs, d'avoir la même position. Donc, je reconnais que quand on est à l'opposition, on a une certaine constance et quand on est à la majorité on en a une autre. Donc, les choses se poursuivent. »

Monsieur le Maire donne la parole à Mme GAU : « Excusez-moi. Je viens de revenir. Mais effectivement cette délibération est passée au CCAS. Elle est passée en conseil d'administration du CCAS et Mme DEBAULIEU peut vous le dire quand même puisqu'elle est administratrice également. »

Monsieur le Maire donne la parole à Mme DULAURENS qui déclare : « Je tiens à préciser que nous passons cette délibération par la culture uniquement parce que pour le kiosque c'est un mode de paiement. Mais effectivement, c'est passé au CCAS avant, la délibération n'était pas nécessaire pour le Pass. C'est uniquement en tant que mode de paiement qu'elle est nécessaire. »

Monsieur le Maire déclare : « Donc votre remarquable est nulle et non avenue M. SAINT-PASTEUR, je le crains. Et moi qui commençait à battre ma coulpe, il n'y avait pas de coulpe à battre. »

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention proposée par le C.C.A.S. pour une durée d'un an en intégrant le principe de tacite reconduction à la fin de chaque année (s'entendant du 1^{er} septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1) et ce durant toute la durée du dispositif « Pass'Senior ».
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à l'opération pour la durée totale du dispositif.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019_235 : Licence d'entrepreneur de spectacles vivants pour la ville (Catégorie 1 : salle Le Royal) - Désignation de Monsieur Richard BETTIGA, Directeur de la Culture en tant que titulaire

Monsieur DULAURENS déclare : « Tout est dis. Toute personne exerçant une activité d'exploitant de lieux, de productions, de diffusion de spectacles doit détenir une licence d'entrepreneur. Au regard de l'ouverture de la salle de spectacle Le Royal à l'automne 2019, il est donc nécessaire de désigner le directeur de la Culture M. BETTIGA comme titulaire de la nouvelle licence d'entrepreneur de spectacles vivants de catégorie 1 pour la dite salle. »

Le Conseil Municipal décide :

- de désigner Monsieur Richard Bettiga, Directeur de la Culture de la Ville de Pessac, comme titulaire d'une nouvelle licence d'entrepreneur de spectacles vivants pour la catégories 1 concernant la salle de spectacle Le Royal pour une durée trois ans,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de la D.R.A.C. Nouvelle-Aquitaine concernant l'instruction de ce dossier, à signer tous les actes consécutifs à cette désignation et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019_236 : Convention avec l'association INFODROITS - année 2019 Monsieur YAHMDI déclare : « Alors si vous me le permettez, je pourrais présenter les deux dernières délibérations en même temps puisqu'il s'agit là de deux conventions que l'on renouvelle chaque année dans le cadre des permanences qui sont exercées à la Plateforme des services. Donc la première convention concerne INFODROITS. Donc, ce qui est bien sûr accompagnement juridique des personnes. Et puis la deuxième convention qui est proposée en dernière délibération, concerne la permanence. En fait, c'est le Point d'Accueil , d'Écoute Jeunes qui est proposé par la Maison de Santé Protestante de Bordeaux Bagatelle. »

Monsieur le Maire ajoute que ce sont des associations qui ont montré toute leur efficacité.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre INFODROITS et la Ville de Pessac pour l'année 2019,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019_237 : Point d'Accueil et d'Écoute Jeunes - Convention entre la fondation Maison de santé protestante de Bordeaux Bagatelle, la Ville et le CCAS de Pessac - année 2019

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la Fondation Maison de Santé Protestante de Bordeaux Bagatelle, la Ville et le CCAS pour l'année 2019,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** pour la question orale du groupe des « élus engagés pour Pessac »

« Nous souhaiterions disposer d'éclaircissements concernant la décision n°2019-190 : Projet Bougnard – Création d'un terrain de rugby en gazon naturel et traitement des abords portant sur un montant supérieur à un demi million d'euros et qui semble porter des incidences nombreuses.

Cet investissement est en effet important par sa nature et son montant. Ce projet interroge quant au devenir de l'équipe de football américain, va-t-elle bénéficier de conditions équivalentes pour sa pratique ? S'agit-il d'un second terrain mis à disposition de Pessac Rugby, ou porte-t-il une incidence sur le devenir du stade du Chiquet en s'y substituant ?

Nous vous remercions des précisions que vous voudrez bien nous apporter quant à cette décision. »

Monsieur le Maire répond : « La transformation du terrain de Bougnard en herbe répond à la demande de Pessac Rugby d'obtenir un terrain supplémentaire au vu des niveaux d'évolution du club et du nombre de pratiquants. Ainsi, j'ai accédé à la demande du club en transformant le terrain synthétique de Bougnard, vétuste, en terrain en herbe qui sera dédié intégralement à la pratique du rugby.

Le stade du Chiquet reste intégralement, lui-aussi, dédié au rugby et à Pessac Rugby qui gérera comme il l'entend la répartition de ses activités sur les terrains mis à disposition.

Cette transformation entraîne le déplacement du football américain sur le site sportif de Romainville. Cette option a été travaillée avec le club des Kangourous. A ce titre, environ 230 m² de bâtiments modulaires vont ainsi être implantés sur le site pour compléter et améliorer les conditions d'accueil existantes sur Romainville, pour l'accueil des Kangourous et globalement pour l'ensemble des clubs sportifs qui viennent y pratiquer.

Les Kangourous auront accès au terrain d'honneur de Romainville pour leurs matchs de compétitions qui sont de 6 à 7 par an et à toutes les infrastructures de Romainville pour leurs entraînements.

La Ville a investi pour accompagner ce déplacement, un nouveau panneau de score dédié au football américain va être installé, ainsi que des buts de foot US et des filets pare ballon. »

La séance est levée à 22h00.